



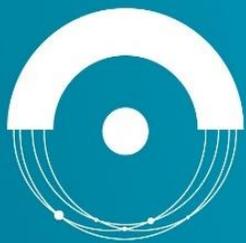
Global
Strategy
Group



Avocats

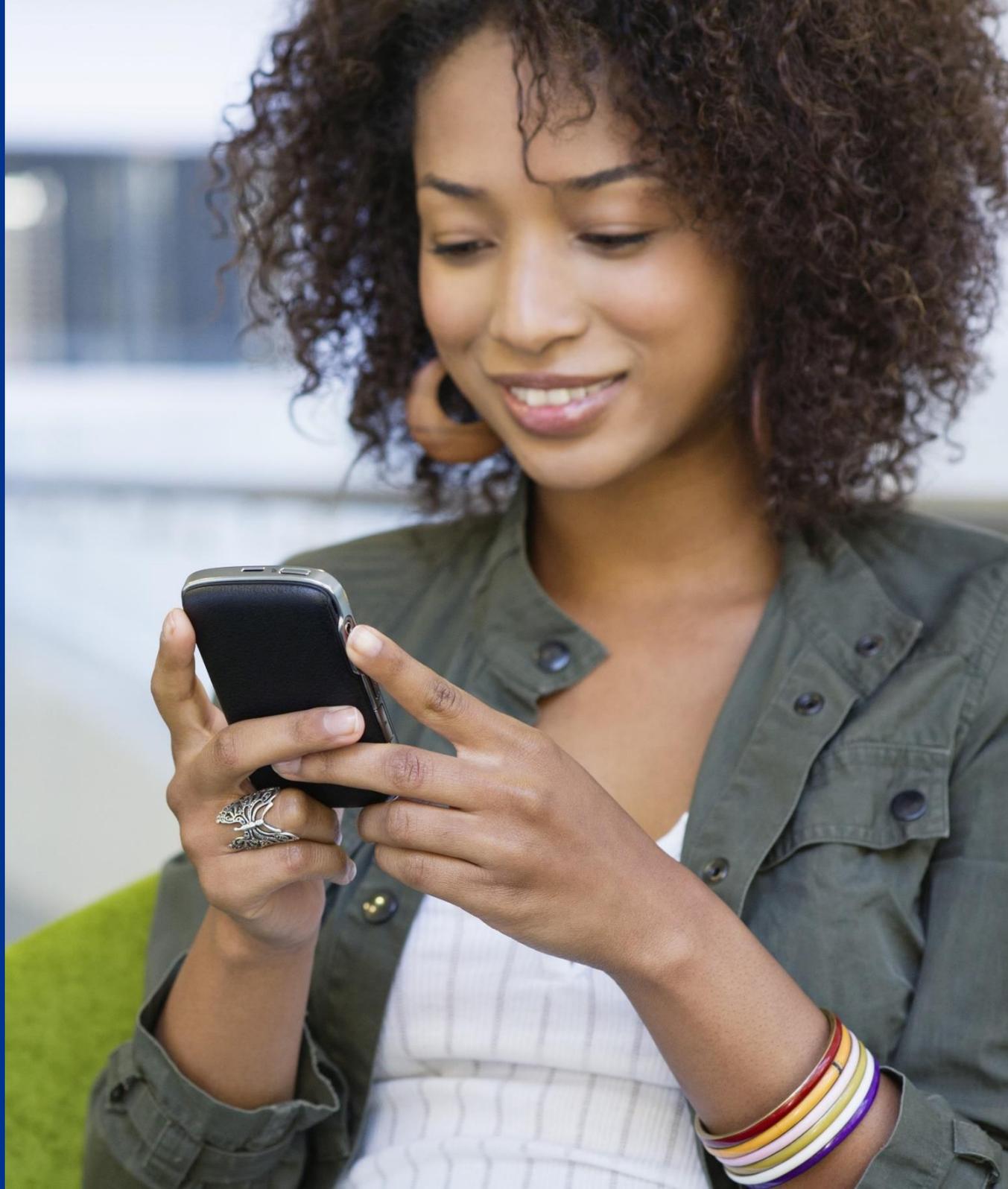
Analyse des marchés pertinents du secteur des communications électroniques au Togo

Décembre 2021 – Juin 2022



arcep

autorité de régulation des
communications électroniques
et des postes





Global
Strategy
Group



Sommaire

1	Objectifs et périmètre de l'étude	4
2	Analyse des marchés pertinents	7
3	Annexes	51



Global
Strategy
Group



Sommaire

1	Objectifs et périmètre de l'étude	4
2	Analyse des marchés pertinents	7
3	Annexes	51



Le présent rapport vise à fournir à l'ARCEP une opinion sur l'opportunité de régulation des marchés pertinents au Togo

- Cette étude indépendante a été établie à la demande de l'ARCEP Togo aux fins suivantes :
 - **Détermination de la liste des marchés du secteur des télécoms au Togo dont les caractéristiques en termes de développement de la concurrence justifient l'imposition d'un dispositif de régulation spécifique**
 - **Identification des obstacles au développement d'une concurrence pérenne**
 - **Analyse de l'état et évolution prévisible de la concurrence sur les marchés pertinents**
 - **Identification des opérateurs puissants associés aux marchés pertinents identifiés**
 - **Proposition des leviers d'amélioration de la concurrence sur les marchés pertinents**
- Le présent rapport a été rédigé en Q4 2021 et janvier 2022 et repose sur des **informations publiquement disponibles** et sur des **données fournies par l'ARCEP Togo** (cf. page suivante)

Cette étude repose sur des sources publiques et sur les données fournies par l'ARCEP Togo

Type de données collectées

Liste de sources

Données télécoms sur le Togo

- Régulateur ARCEP Togo
- Sites web des opérateurs télécoms au Togo
- Entretiens avec les contacts clés identifiés au sein de l'ARCEP Togo
- Articles de presse (Jeune Afrique, La Tribune, etc...)

Données télécoms sur les pays du benchmark

- Régulateur de chaque pays (site web) pour les lois, règlements, décrets, décisions :
 - ARCEP (France)
 - ANRT (Maroc)
 - ARCEP (Bénin)
 - ARTP (Sénégal)
 - ARCEP (Burkina Faso)
 - ARTCI (Côte d'Ivoire)
- Sites web des opérateurs télécoms dans ces pays (Orange, Etisalat, etc...)
- Articles de presse (Jeune Afrique, La Tribune, Burkina 24, etc...)

Autres données

- Divers articles de la presse locale, régionale et panafricaine



Global
Strategy
Group



Sommaire

1	Objectifs et périmètre de l'étude	4
2	Analyse des marchés pertinents	7
2.1	Priorisation des marchés à analyser pour le Togo	10
2.2	Analyse et identification des marchés pertinents	20
2.3	Désignation des opérateurs puissants et définition des leviers de régulation	34
3	Annexes	51



Les marchés pertinents sont identifiés par le régulateur comme étant les marchés peu régulés avec une dynamique concurrentielle faible

Définition des marchés pertinents



- Les **marchés pertinents** en télécommunications correspondent aux **marchés peu régulés** et présentant des **barrières à l'entrée très élevées** et par conséquent une **dynamique concurrentielle très faible voire inexistante** (situation de monopole)
- Ces marchés sont identifiés par le **régulateur** afin de mieux les **encadrer** pour assurer une **concurrence non discriminatoire et loyale**
- L'objectif est de faire évoluer ces marchés et proposer aux **consommateurs** une **meilleure qualité de services et de favoriser l'innovation**

Bénéfices de la régulation des marchés pertinents

1

Favoriser une concurrence accrue sur le marché

2

Baisser les prix et tarifs

(prix des communications, remise sur les communications pour les clients s'engageant avec un opérateur, offres promotionnelles, remise au volume pour les entreprises, etc...)

3

Augmenter la qualité de service

Pour fidéliser les clients et rester compétitif sur le marché, les opérateurs ont intérêt à augmenter leur qualité de service

4

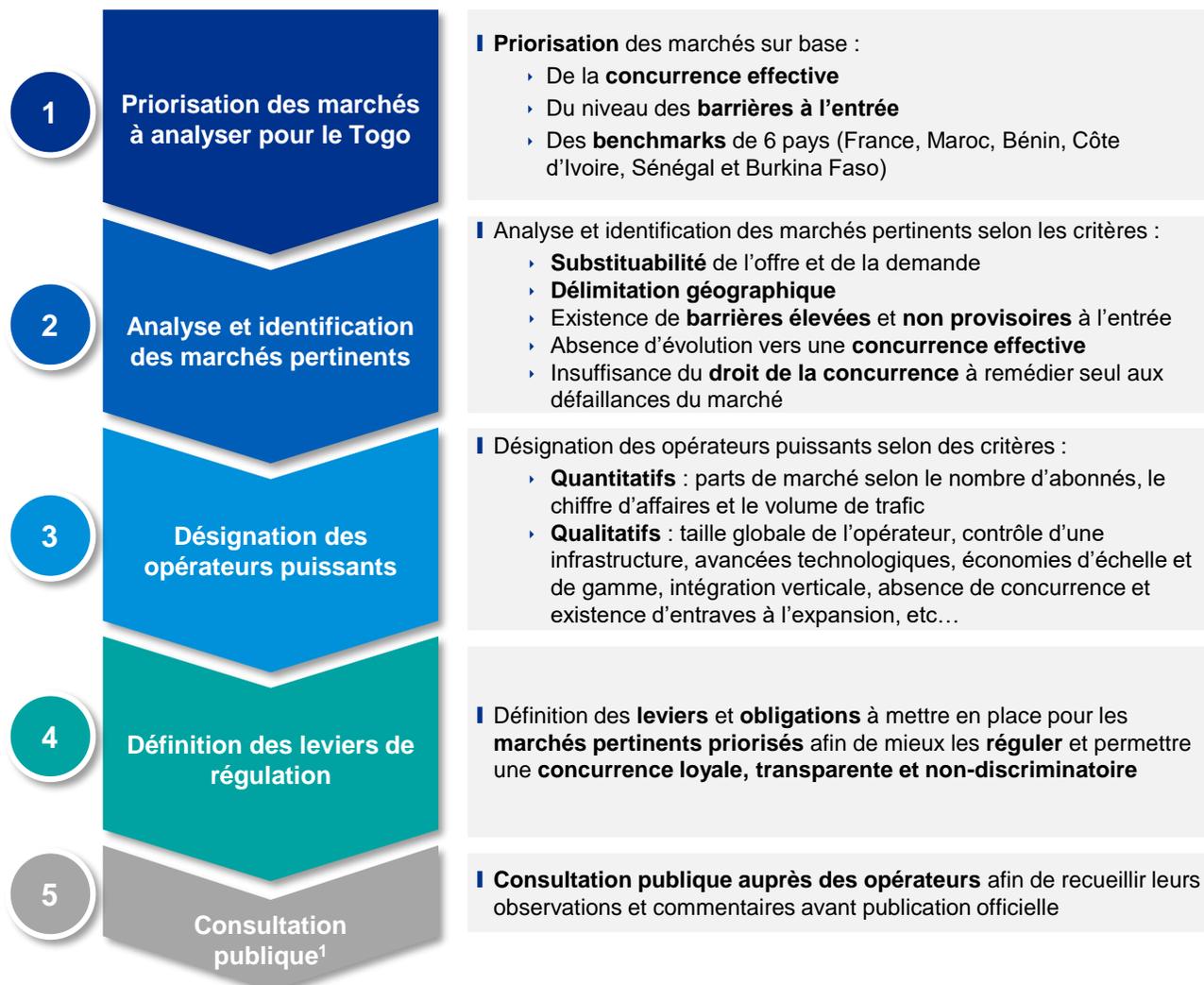
Développer des services innovants

Les opérateurs seront motivés à développer des services innovants de manière à se différencier des autres opérateurs

Sources : Revue de presse, Recherches et analyses KPMG

5 étapes sont nécessaires pour la sélection des marchés pertinents et l'identification des leviers de régulation associés

Etapes de sélection et de régulation des marchés pertinents



Note : (1). La préparation à la consultation publique et la consultation publique ne sont pas incluses dans le périmètre des travaux de KPMG



Global
Strategy
Group



Sommaire

1	Objectifs et périmètre de l'étude	4
2	Analyse des marchés pertinents	7
2.1	Priorisation des marchés à analyser pour le Togo	10
2.2	Analyse et identification des marchés pertinents	20
2.3	Désignation des opérateurs puissants et définition des leviers de régulation	34
3	Annexes	51

Afin de prioriser les marchés télécoms pour le Togo, 3 critères d'analyse ont été retenus

Critères d'analyse



Concurrence effective



- La **structure du marché** et la **dynamique concurrentielle** permettent de mettre en avant les marchés à analyser pour le Togo
- En effet, un marché en situation de **monopole / duopole** avec une **faible dynamique concurrentielle** nécessite la mise en œuvre de **leviers de contrôle et de réglementation** pour ouvrir le marché à une **concurrence effective**



Barrières à l'entrée



- L'évaluation de barrières à l'entrée correspond à **l'accessibilité du marché** pour un nouvel arrivant
- Cette accessibilité est évaluée en prenant en compte les **niveaux d'investissements requis, la durée de mise en œuvre nécessaire, les réglementations en place** ainsi que le contexte du marché



Benchmarks



- Les benchmarks de **6 pays** qui ont été réalisés (**France, Maroc, Bénin, Côte d'Ivoire, Sénégal et Burkina Faso**) ont permis **d'identifier les marchés des télécoms sélectionnés et priorisés** en analyse de Cycle 1, notamment par les **pays de la sous région**

Ces critères d'analyse seront appliqués aux différents marchés voix / data / infrastructures des télécoms

Marchés télécoms			Description
Voix	1.1	Fixe	<p>■ Ce marché concerne l'accès simultané ou non aux services téléphoniques vocaux, aux différents services complémentaires (transfert d'appel, présentation du numéro et/ou du nom, signal d'appel,) ainsi qu'à l'ensemble des communications vers des postes fixes ou mobiles situés sur le territoire national</p>
	1.2	Terminaison d'appel sur chaque réseau fixe	<p>■ Ce marché fait référence à l'ensemble des prestations fournies par un opérateur B à un opérateur A pour terminer le trafic à destination de l'opérateur B sur un réseau fixe</p>
	1.3	Terminaison d'appel sur chaque réseau mobile (appels et SMS)	<p>■ Ce marché fait référence à l'ensemble des prestations voix et SMS fournies par un opérateur B à un autre opérateur A pour terminer le trafic à destination de l'opérateur B sur un réseau mobile</p>
	2.1	Téléphonie et services mobiles	<p>■ Ce marché concerne l'accès à l'ensemble des services mobiles via un terminal portable (appels, SMS, USSD, API, accès internet à partir d'un terminal portable,...)</p>
	2.2	Itinérance nationale	<p>■ Ce marché fait référence à la capacité de l'abonné d'un opérateur de réseau de téléphonie mobile à utiliser, lorsqu'il est en déplacement en dehors des zones de couverture géographique du réseau national de son opérateur, les services de téléphonie mobile (voix et/ou données) d'un réseau d'un autre opérateur couvrant ces zones.</p>
Data & services d'accès	3.1	Internet Haut Débit Fixe	<p>■ Ce marché fait référence à l'accès à internet fixe et son utilisation au travers d'une connexion fixe (ADSL, fibre, liaisons louées) ou sans fil (clés 3G, 4G ou LTE, WiMax, CDMA, autres technologies radio)</p>
	3.2	Offre de gros large bande / haut débit d'accès à la boucle locale	<p>■ Cette offre permet aux opérateurs d'avoir accès à des éléments de réseau / mise à disposition d'infrastructures de la boucle locale</p>
	3.3	Offre de capacités nationales activées sur le réseau de transmission (urbains et interurbains)	<p>■ Ce marché concerne les offres de gros des capacités de communications électroniques entre les nœuds du réseau de transmission et/ou de collecte sur le territoire</p>
	3.4	Liaisons Louées (segment terminal)	<p>■ Ce marché concerne les offres de gros des capacités de communications électroniques entre un point de présence d'un opérateur alternatif et le site du client final</p>
	3.5	Offre d'accès aux capacités internationales	<p>■ Ce marché concerne les offres permettant aux opérateurs éligibles de disposer d'un accès aux capacités sur les câbles sous-marins et / ou en provenance de l'étranger</p>
Infrastructures	4.1	Boucle locale	<p>■ Ce marché fait référence à l'accès aux sites et/ou infrastructures passives permettant aux différents opérateurs et fournisseurs de services de déployer leurs réseaux sur le territoire national</p>
		Backbone	
		Fibre noire	

Sources : GSMA / ITU, Recherches et analyses KPMG

Ces marchés recoupent exhaustivement les offres de détail et de gros des opérateurs télécoms togolais - *Fixe*

Opérateur	Catégorie de produits et services grand public	Contenu de l'offre	Marché correspondant	
Fixe		<ul style="list-style-type: none"> Liaisons partagées et liaisons spécialisées dédiées (10/10 Mbps, 15/15 Mbps, 20/20 Mbps, 30/30 Mbps) Vente de matériels informatique et réseaux Formation Hébergement, hébergement des sites web, noms de domaine générique, fournitures d'adresses IPV4 Hotspot Wi-fi (Koolnet) 	3.4	
		<ul style="list-style-type: none"> Accès internet : offres particuliers et entreprises (5 Mbps, 10 Mbps, 15 Mbps), offres temporaires (10 Mbps, 15 Mbps) 	3.1	
			<ul style="list-style-type: none"> Accès internet très haut débit et illimité 50 Mbps et 200 Mbps 	3.1
			Offre Smart Pro et Offre Business <ul style="list-style-type: none"> Liaison sans fil Adresses IP publiques (1 pour l'offre Smart Pro et 4 pour l'offre Business) Support avec SLA standard (5j/7 pour l'offre Smart Pro et 7j/7 pour l'offre Business) Lien partagé ou dédié, outils de monitoring du réseau Gestion des incidents par priorité de segment Accès internet (4 Mbps, 8 Mbps, 10 Mbps, plus de 10 Mbps pour l'offre Smart Pro et 1 Mbps, 4 Mbps, 5 Mbps, 8 Mbps, 10 Mbps, plus de 10 Mbps pour l'offre Business) Contrôle et surveillance de la bande passante et NOC proactif orienté qualité de services pour l'offre Business 	3.1
			Internet grand public <ul style="list-style-type: none"> Accès internet (4 Mbps, 8 Mbps et 10 Mbps) 	3.1
		Téléphonie fixe <ul style="list-style-type: none"> Le téléphone fixe filaire Le RNIS la ligne numérique 	1.1	
		Internet <ul style="list-style-type: none"> Liaison spécialisée Internet ADSL, FTTH, Wimax 	3.1	
		Service Conforts (Services à Valeur Ajoutée) <ul style="list-style-type: none"> Renvoi d'impulsion, Code confidentiel, Conférence à trois, Conférence à plusieurs (Miabo), Appel en instance, L'identification de l'appelant, Rappel automatique, Facture détaillée Transferts d'appels (National) 	1.1	
		Autres services <ul style="list-style-type: none"> Mémo rappel, Messagerie vocale, Liste rouge, Horloge parlante, S'MPA, Eméko, Hot line, La Sélection Directe à l'arrivée (SDA), La Vidéo conférence 	1.1	

Sources : ARCEP, Catalogues des services, Recherches et analyses KPMG

 Hors périmètre télécoms  Non applicable à une étude de marchés pertinents Cycle 1

Ces marchés recoupent exhaustivement les offres de détail et de gros des opérateurs télécoms togolais – *Mobile*

Opérateur	Catégorie de produits et services grand public	Contenu de l'offre	Marché correspondant
Mobile	 Produits	Recharges, Kits de connexion, Terminaux, Packs, Cartes SIM, Accessoires	2.1
		Vente de matériels informatique et réseaux	
		Formation	
		Hébergement, hébergement des sites web, noms de domaine générique, fournitures d'adresses IPV4	
		Hotspot Wi-fi (Koolnet)	3.1
	Services d'appel et de messagerie	Bonus rechargement, Bonus systématique, Conférence, Consultation de compte, Double appel, Incognito, SMS, Missed Call Alert, Messagerie vocale, Rechargement de compte, Renvoi d'appel, Roaming postpaid, Roaming repaid, Roaming data, Alerte fin de validité, Alerte seuil de consommation, Alerte fin d'inactivité	2.1
	Services data et multimédia	Navigation Internet, Connexion au compte e-mail, Téléchargement de données (applications, jeux, ...), Services multimédia (Chat, vidéo streaming...), Transfert de données, Intranet	2.1
	Services financiers mobiles	Dépôt et retrait d'argent, Transfert d'argent (vers abonné et vers non abonné), Achat de crédit Togocel (appels et forfaits internet), Paiement de factures (CEET, CANAL+, etc.), Règlement d'achats (super marchés, pharmacies, etc.), Paiement de salaires, Paiement de masse, Paiement de primes d'assurances, Paiement des frais d'inscriptions aux universités, Paiements des frais et taxe, Paiement des frais de permis de conduire, Paiement des frais d'immatriculation d'automobile, Mbanking	
	Services à valeurs ajoutées	Services USSD, Services du *102# (pharmacie de garde, programme de vols, horoscope, blague, pensée du jour, programme ciné, etc.), Transfert de crédit (code d'accès: *216#), Service de prêt de crédit de communication et de méga (code d'accès *445#)	2.1
	 Produits	Kit woezon, Kits aéroports, Recharges, Offres classiques (moov classic, epiq nation, woezon, privilège), Forfaits internationaux, Forfaits Internet, voix et mixte	2.1
Services à valeurs ajoutées		Services USSD, Incognito, Conférence à 6, Moov bip, Moov complices, Rechargement d'un tiers, Transfert de crédit, Moov crédit secours, MoovScoop, MoovTones, MoobiFoot, InstaVoice, Bulk SMS	2.1
Services financiers mobiles		Dépôt et retrait d'argent, Transfert d'argent (vers abonné et vers non abonné), Achat de crédit Togocel (appels et forfaits internet), Paiement de factures (CEET, CANAL+, etc.), Règlement d'achats (super marchés, pharmacies, etc.), Paiement de salaires, Paiement de masse, Paiement de primes d'assurances, Paiement des frais d'inscriptions aux universités, Paiements des frais et taxe, Paiement des frais de permis de conduire, Paiement des frais d'immatriculation d'automobile, Mbanking	

Sources : ARCEP, Catalogues des services, Recherches et analyses KPMG

 Hors périmètre télécoms  Non applicable à une étude de marchés pertinents Cycle 1

Ces marchés recoupent exhaustivement les offres de détail et de gros des opérateurs télécoms togolais – Services d'interconnexion et d'accès

Opérateur	Catégorie de produits et services grand public	Contenu de l'offre	Marché correspondant	
Services d'interconnexion et d'accès	 Groupe Togocom Togo Telecom	Services d'acheminement du trafic commuté	Services d'acheminement du trafic commuté	1.2
		Location de capacités	Liaisons spécialisées nationales directes	3.3
		Location de capacité internet	Liaisons spécialisées Point à Point internationales	3.5
		Colocalisation	Liaisons internet IP de l'international jusqu'au POP de Togo Telecom	3.5
		Accès aux services spéciaux	Colocalisation (sites ouverts à l'interconnexion, sites de transmission)	3.3 + 4.1
			Acheminement vers les numéros d'urgence, les services d'informations, les numéros courts et les services kiosque et les numéros verts	1.2
	 Groupe Togocom Togo Cellulaire	Services d'acheminement du trafic commuté	Terminaison des appels	1.3
			Acheminement vers les numéros d'urgence, spéciaux, courts et verts	1.2
			Appels au départ de Togo Cellulaire	2.1
			Services des partenaires à accès USSD	2.1
Services d'itinérance nationale			2.2	
Services de liaisons d'interconnexion	Service d'interconnexion en ligne	1.3		
	Colocalisation dans un point d'interconnexion auprès de Togo Cellulaire	3.3 + 4.1		
	Colocalisation auprès de l'opérateur demandeur	3.3 + 4.1		
 Moov Africa	Services d'interconnexion	Services d'acheminement du trafic commuté du réseau mobile Moov Africa Togo	1.3	
		Services de base, fonctionnalités complémentaires et avancées	1.3	
		Colocalisation, mise à disposition des locaux, conduites souterraines, supports d'antennes et sources d'énergie	3.3 + 4.1	
	Prestations de liaisons de raccordement national	Prestations de liaisons de raccordement national	3.3	
	Services d'aboutement des liaisons louées	Service d'aboutement	3.4	
		Offre de liaison louée partielle	3.4	
	Itinérance nationale	Itinérance nationale	2.2	
API	API	2.1		

Sources : ARCEP, Catalogues des services, Recherches et analyses KPMG

Hors périmètre télécoms Non applicable à une étude de marchés pertinents Cycle 1



Certains marchés ne jouissent pas d'une concurrence effective du fait d'une situation de monopole ou duopole des opérateurs télécoms

Concurrence effective

Marchés télécoms



Voix	1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	3.1	3.2	3.3	3.4	3.5	Infras	4.1
	Fixe	Terminaison d'appel sur chaque réseau fixe	Terminaison d'appel sur chaque réseau mobile (appels et SMS)	Téléphonie et services mobiles	Itinérance nationale	Internet Haut Débit Fixe	Offre de gros large bande / haut débit d'accès à la boucle locale	Offre de capacités nationales activées sur le réseau de transmission (urbains et interurbains)	Liaisons Louées (segment terminal) ¹	Offre d'accès aux capacités internationales	Offre d'accès aux infrastructures ou de location d'emplacement	Boucle locale
				Appels	Togocom							Backbone
				Internet	Moov Africa							Fibre noire
				SMS								
				USSD								
				API								

Opérateur(s) en situation de monopole / duopole
 Marchés ne connaissant pas une concurrence effective
 Lancement prévu des offres / services

10 marchés, parmi la liste établie, **ne connaissent pas une concurrence effective** à date

Par ailleurs, il existe au Togo une forte présence de l'opérateur historique Togocom en monopole sur plusieurs marchés

Notes : (1). Besoin de vérification de la couverture géographique des services proposés par les différents opérateurs (2). Société d'Infrastructures Numériques (3). Moov Africa Togo dispose à date d'une station d'atterrissage WACS, mais ne propose pas encore des offres d'accès aux autres opérateurs
 Sources : ARCEP, Catalogues des services, Recherches et analyses KPMG



Togocom détient une grande partie des infrastructures, difficilement répliquables pour un nouvel entrant ; 10 marchés sont concernés

Barrières à l'entrée

	Marchés télécoms		Barrières à l'entrée	
Voix	1.1	Fixe		<ul style="list-style-type: none"> Togocom détient l'ensemble des infrastructures en cuivre pour les réseaux fixes. Ces infrastructures sont difficilement répliquables (réseau couvrant l'ensemble du territoire) et nécessiteraient des investissements conséquents pour des nouveaux entrants souhaitant constituer un réseau de téléphonie fixe à l'échelle du Togo.
	1.2	Terminaison d'appel sur chaque réseau fixe		<ul style="list-style-type: none"> Par définition, chaque opérateur est le seul à pouvoir fournir des services de terminaison d'appels sur son propre réseau
	1.3	Terminaison d'appel sur chaque réseau mobile (appels et SMS)		
	2.1	Téléphonie et services mobiles	Appels	<ul style="list-style-type: none"> L'octroi des licences mobiles auprès du Ministère¹ (pour les services voix, data et SMS) représente la principale barrière à l'entrée pour les services mobiles du fait de leur coût non négligeable et la complexité de la procédure administrative Par ailleurs, les infrastructures nécessiteraient des investissements conséquents pour les nouveaux entrants
			Internet	
SMS				
USSD				
API				
2.2	Itinérance nationale		<ul style="list-style-type: none"> Par définition, chaque opérateur est le seul à pouvoir fournir des services d'itinérance sur son propre réseau 	
Data & services d'accès	3.1	Internet Haut Débit Fixe		<ul style="list-style-type: none"> Depuis 2018, 4 acteurs sont présents sur le marché internet fixe avec des technologies différentes. Cependant, seul Togocom propose une offre ADSL qui connaît une baisse de la demande sur les dernières années.
	3.2	Offre de gros large bande / haut débit d'accès à la boucle locale		<ul style="list-style-type: none"> Togocom détient l'ensemble des infrastructures en filaire au niveau des boucles locales. Ces infrastructures sont très difficilement répliquables (e.g. travaux de génie civil, densité du maillage) et nécessiteraient des investissements conséquents pour des nouveaux entrants.
	3.3	Offre de capacités nationales activées sur le réseau de transmission (urbains et interurbains)		<ul style="list-style-type: none"> La fourniture de ces offres nécessite des infrastructures requérant des investissements significatifs.
	3.4	Liaisons Louées (segment terminal)		<ul style="list-style-type: none"> La fourniture de ces offres nécessite des infrastructures requérant des investissements significatifs. De plus Togocom possède une infrastructure qu'il ne met pas à disposition des autres opérateurs.
	3.5	Offre d'accès aux capacités internationales		<ul style="list-style-type: none"> A date, seul Togocom a accès au câble sous-marin WACS et propose des offres d'accès aux autres opérateurs. Mise en place d'une nouvelle station d'atterrissage par Moov Africa en 2021
Infras	4.1	Offre d'accès aux infrastructures ou de location d'emplacement	Boucle locale Backbone Fibre noire 	<ul style="list-style-type: none"> Les infrastructures (boucle locale, backbone et fibre noire) nécessitent des investissements significatifs pour leur déploiement. Aujourd'hui au Togo, Togocom détient majoritairement ces infrastructures.

Note : (1). Ministère des Postes et de l'Économie Numérique
Sources : Recherches et analyses KPMG

Marchés avec des barrières à l'entrée élevées





La liste des marchés identifiés a été confirmée par la revue des situations dans les pays voisins

Benchmarks

Liste des marchés pertinents par pays durant leur Cycle 1

Marchés télécoms			France (2004) ¹	Maroc (2006) ¹	Sénégal (2018) ¹	Côte d'Ivoire (2013) ¹	Bénin (2018) ¹	Burkina Faso (2019) ¹	Scénario Central
Voix	1.1	Fixe	✓			✓	✓	✓	✓
	1.2	Terminaison d'appel sur chaque réseau fixe	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	1.3	Terminaison d'appel sur chaque réseau mobile (appels et SMS)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	2.1	Appels			✓	✓			✗
		Internet			✓	✓			✗
		SMS				✓			✗
		USSD							✗
		API							✗
	2.2	Itinérance nationale	✓						✗
Data & services d'accès	3.1	Internet Haut Débit Fixe			✓	✓	✓	✓	✓
	3.2	Offre de gros large bande / haut débit d'accès à la boucle locale	✓			✓			✗
	3.3	Offre de capacités nationales activées sur le réseau de collecte	✓		✓	✓			✗
	3.4	Liaisons Louées	✓	✓		✓	✓	✓	✓
	3.5	Offres d'accès aux capacités internationales			✓	✓			✗
Infras	4.1	Offres d'accès aux infrastructures ou de location d'emplacement			✓	✓	✓		✗
		Boucle locale			✓	✓	✓		✗
		Backbone				✓	✓		✗
		Fibre noire				✗	✓		✗

Note : (1). Année correspondante au Cycle 1

Sources : Régulateurs des pays du benchmark (ARCEP, ANRT, ARTCI), Recherches et analyses KPMG



L'analyse permet donc d'identifier 10 marchés retenus pour le reste des analyses

Marchés télécoms		Concurrence effective	Barrières à l'entrée	Benchmarks	Obstacles identifiés	Marchés retenus pour le reste des analyses	
Voix	1.1 Fixe	✓	✓	✓	Marché en situation de monopole par Togocom, seul opérateur présent, avec des barrières à l'entrée très élevées voir économiquement inenvisageables pour un nouvel entrant, cependant peu pertinent pour un premier cycle	~1	
	1.2 Terminaison d'appel sur chaque réseau fixe	✓	✓	✓	Marchés en situation de monopole par définition , avec des barrières à l'entrée très élevées étant donné que chaque opérateur est le seul à pouvoir fournir des services de terminaison d'appels sur son propre réseau	✓	
	1.3 Terminaison d'appel sur chaque réseau mobile (appels et SMS)	✓	✓	✓		✓	
Data & services d'accès	2.1 Téléphonie et services mobiles	Appels	✓	✓	Les prix des forfaits mobiles demeurent élevés au Togo vs. l'UEMOA L'octroi des licences mobiles est une barrière à l'entrée significative pour les services mobiles appels, internet & SMS Les services USSD et API sont des marchés en situation de monopole par définition, nécessitant l'intervention de l'ARCEP	✓	
		Internet	✓	✓		✓	
		SMS	✓	✓		✗	✓
USSD		✓	✓	✗		✓	
API	✓	✓	✗	✓			
2.2 Itinérance nationale	✓	✓	✗	Marché en situation de monopole par définition , avec des barrières à l'entrée très élevées étant donné que chaque opérateur est le seul à pouvoir fournir des services de terminaison d'appels sur son propre réseau	✓		
Data & services d'accès	3.1 Internet Haut Débit Fixe	✗	✗	✓	4 acteurs sont présents sur le marché de l' Internet fixe Cependant, les barrières à l'entrée restent élevées au vu des infrastructures à développer pour fournir les services	✗	
	3.2 Offre de gros large bande / haut débit d'accès à la boucle locale	✓	✓	✗	Bien qu'étant en situation de monopole ou duopole , les pays du benchmark ont fait le choix de déprioriser ce marché afin de focaliser les efforts sur les autres marchés pour le premier cycle	~1	
	3.3 Offre de capacités nationales activées sur le réseau de transmission (urbains et interurbains)	✓	✓	✗	Marché avec des barrières à l'entrée liées à l'infrastructure très élevées avec un situation de duopole / monopole des opérateurs sur certaines régions	✓	
	3.4 Liaisons Louées (segment terminal)	✓	✓	✓	Marché avec des barrières à l'entrée liées à l'infrastructure très élevées et l'absence d'offre de la part de Togocom Sélectionné aussi par une majorité de pays du benchmark, les liaisons louées représentent un marché stratégique pour le Togo	✓	
	3.5 Offre d'accès aux capacités internationales	✓	✓	✗	Avec un opérateur jouissant d'une position dominante (Togocom) et des barrières à l'entrée élevées pour l'accès aux câbles sous-marins, ce marché est stratégique pour le Togo afin de mieux réguler les tarifs et contribuer à l'amélioration de la qualité de service	✓	
Infras	4.1 Offre d'accès aux infrastructures ou de location d'emplacement	Boucle locale Backbone Fibre noire	✓	✓	✗	Marché avec des barrières à l'entrée liées à l'infrastructure très élevées Sélectionné aussi par une majorité de pays du benchmark, l'accès à la fibre noire représente un marché stratégique pour le Togo	✓

Note : (1). Marchés peu pertinents pour une analyse de Cycle 1 au Togo
Sources : Recherches et analyses KPMG

✗ *Marché ne nécessitant pas l'intervention du régulateur au vu du critère d'analyse*
✓ *Marché nécessitant l'intervention du régulateur au vu du critère d'analyse*
■ *Marchés retenus pour le Togo*



Global
Strategy
Group



Sommaire

1	Objectifs et périmètre de l'étude	4
2	Analyse des marchés pertinents	7
2.1	Priorisation des marchés à analyser pour le Togo	10
2.2	Analyse et identification des marchés pertinents	20
2.3	Désignation des opérateurs puissants et définition des leviers de régulation	34
3	Annexes	51

Afin d'identifier les marchés pertinents et d'après le Décret n°2021-072, une grille d'analyse constituée de 6 critères a été constituée

Critères d'analyse



Substituabilité de la demande

Deux produits ou services appartenant à un même marché sont substituables s'ils sont suffisamment interchangeables pour leurs utilisateurs, du point de vue de **l'usage qui en est fait, de leurs caractéristiques, tarification, conditions de distribution ou coûts de migration**



Existence de barrières élevées et non provisoires à l'entrée

Les **barrières structurelles** découlent des **caractéristiques de la demande et de la structure de coûts** (e.g. coûts d'investissements importants, présence d'infrastructures essentielles, contrôle d'externalités positives)
 Les **barrières réglementaires** résultent de **limitations légales ou réglementaires à l'exercice de l'activité d'opérateur** (e.g. attribution de licences, ressources en numérotation ou fréquences radioélectriques, obtention droits de passage / d'occupation,...)



Substituabilité de l'offre

Capacité des fournisseurs à réorienter leur production vers certains types de produits et les commercialiser à court terme **sans encourir aucun coût ni risque supplémentaire substantiel en réaction à des variations de prix**



Absence d'évolution vers une concurrence effective

Mesuré à travers **l'évolution des parts de marchés** des opérateurs présents, des **pratiques tarifaires** et de la **diversité des offres**



Délimitation géographique

Délimitation d'un marché comme étant la zone géographique sur laquelle la **demande est seulement valable** ou zone à l'intérieur de laquelle les **demandeurs se procurent ou peuvent se procurer le produit / service en question**
 Certains marchés peuvent aussi être géographiquement limités par des **contraintes légales et réglementaires**



Insuffisance du droit à la concurrence

Ce critère peut être pris en compte lorsqu'il est manifeste que l'application effective du droit de la concurrence **ne peut être raisonnablement envisagée et qu'il ne permettrait de résoudre les difficultés** de concurrence identifiées

Source : Décret n°2021-072 portant sur la définition des règles d'identification des marchés pertinents au Togo

Ces critères d'analyse seront appliqués aux marchés retenus pour le Togo

Marchés télécoms		Marchés retenus pour le Togo		Description	
Voix	1.2	Terminaison d'appel sur chaque réseau fixe	✓	■ Ce marché fait référence à l'ensemble des prestations fournies par un opérateur B à un opérateur A pour terminer le trafic à destination de l'opérateur B sur un réseau fixe	
	1.3	Terminaison d'appel sur chaque réseau mobile (appels et SMS)	✓	■ Ce marché fait référence à l'ensemble des prestations voix et SMS fournies par un opérateur B à un autre opérateur A pour terminer le trafic à destination de l'opérateur B sur un réseau mobile	
	2.1	Téléphonie et services mobiles	Appels, Internet & SMS	✓	■ Ce marché concerne l'accès à l'ensemble des services mobiles via un terminal portable (appels, SMS, USSD, API, accès internet à partir d'un terminal portable,...) proposés par les opérateurs de téléphonie mobile
			USSD	✓	
			API	✓	
	2.2	Itinérance nationale	✓	■ Ce marché fait référence à la capacité de l'abonné d'un opérateur de réseau de téléphonie mobile à utiliser, lorsqu'il est en déplacement en dehors des zones de couverture géographique du réseau national de son opérateur, les services de téléphonie mobile (voix et/ou données) d'un réseau d'un autre opérateur couvrant ces zones.	
Data & services d'accès	3.3	Offre de capacités nationales activées sur le réseau de transmission (urbains et interurbains)	✓	■ Ce marché concerne les offres de gros des capacités de communications électroniques entre les nœuds du réseau de transmission et/ou de collecte sur le territoire	
	3.4	Liaisons Louées (segment terminal)	✓	■ Ce marché concerne les offres de gros des capacités de communications électroniques entre un point de présence d'un opérateur alternatif et le site du client final	
	3.5	Offre d'accès aux capacités internationales	✓	■ Ce marché concerne les offres permettant aux opérateurs éligibles de disposer d'un accès aux capacités sur les câbles sous-marins et / ou en provenance de l'étranger	
Infras	4.1	Offre d'accès aux infrastructures ou de location d'emplacement (fibre noire)	✓	■ Ce marché fait référence à l'accès aux sites et/ou infrastructures passives permettant aux différents opérateurs et fournisseurs de services de déployer leurs réseaux sur le territoire national	

Sources : Recherches et analyses KPMG

1.2

Le service de terminaison d'appel sur chaque réseau fixe rencontre des obstacles à une concurrence saine du fait du monopole de Togocom

Contexte général



Terminaison d'appel sur chaque réseau fixe

I **Seul opérateur présent sur le marché de la téléphonie fixe et détenteur de son propre réseau, Togocom est par définition l'unique acteur** fournissant des services de terminaison d'appels sur le réseau fixe.

Critères d'analyse

Critères	Obstacle à la concurrence	Commentaires
Substituabilité de l'offre et de la demande	●	I Absence d'un service substituable en offre ou en demande
Délimitation géographique	◐	I La couverture géographique de la terminaison d'appel sur le réseau fixe coïncide avec la couverture géographique des opérateurs télécoms fixe et mobile présents sur le marché
Barrières à l'entrée élevées et non provisoires	●	I Fortes barrières à l'entrée , étant donné que seul l'opérateur historique peut fournir des services de terminaison d'appels sur son propre réseau I Fortes barrières à l'entrée liées à la rentabilité des services pour un nouvel entrant , étant donné que les tarifs utilisés sont basés sur les coûts
Absence d'évolution vers une concurrence effective	◐	I Absence d'une dynamique concurrentielle du fait de la situation de monopole pour Togocom I Intervention de l'ARCEP pour la régulation des tarifs , notamment à travers des études de tarifications basées sur les coûts
Insuffisance du droit à la concurrence	◐	I Situation de monopole de fait de l'opérateur historique et la moindre attractivité du marché des appels fixes empêche l'émergence d'une éventuelle concurrence bien que l'obligation de terminaison d'appels fasse pourtant bien partie des obligations d'interconnexion (aux termes tant du cahier des charges que de la réglementation) de l'opérateur historique

Sources : Sites des opérateurs, ARCEP, Articles de presse, Recherches et analyses KPMG



1.3

Chacun des opérateurs présents sur le marché de la téléphonie mobile est en position dominante sur la terminaison des appels sur son propre réseau

Contexte général



Terminaison d'appel sur chaque réseau mobile (appels et SMS)

Deux opérateurs de téléphonie mobile sont présents sur le marché Togolais, offrant des services 2G, 3G, 4G (licence octroyée en 2018) et 5G :

- ▶ Togo Cellulaire (filiale du Groupe Togocom)
- ▶ Moov Africa Togo

En 2020, les services proposés comptaient un **taux de pénétration de 83,6% de la population**

Ces deux opérateurs proposent **des services de terminaison des appels sur leurs réseaux respectifs**

Critères d'analyse

Critères	Obstacle à la concurrence	Commentaires
<p>Substituabilité de l'offre et de la demande</p>	●	<p>Absence d'un service substituable en offre ou en demande</p>
<p>Délimitation géographique</p>	◐	<p>La couverture géographique de la terminaison d'appel sur chaque réseau mobile coïncide avec la couverture géographique des opérateurs télécoms présents sur le marché</p>
<p>Barrières à l'entrée élevées et non provisoires</p>	●	<p>Fortes barrières à l'entrée, étant donné que chacun des opérateurs est le seul à pouvoir fournir des services de terminaison d'appels sur son propre réseau</p>
<p>Absence d'évolution vers une concurrence effective</p>	◐	<p>Absence de dynamique concurrentielle du fait de la situation de monopole dont jouit chacun des opérateurs sur son propre réseau</p> <p>Intervention de l'ARCEP pour la régulation des tarifs, notamment off net / on net et à travers des études de tarifications basées sur les coûts ainsi que des benchmarks internationaux</p>
<p>Insuffisance du droit à la concurrence</p>	◐	<p>L'obligation de terminaison d'appels fait bien partie des obligations d'interconnexion (aux termes tant du cahier des charges que de la réglementation)</p> <p>Les effets anticoncurrentiels de la situation de duopole ont été amoindries par l'action de l'ARCEP et, notamment par son intervention qui a conduit à supprimer les différenciations tarifaires off net / on net.</p>

Sources : Sites des opérateurs, ARCEP, Articles de presse, Recherches et analyses KPMG



2.1

Les deux opérateurs proposant des services mobiles (i.e. appels, Internet & SMS) sont en position dominante

Appels, Internet & SMS

Contexte général



Téléphonie et services mobiles (Appels, Internet & SMS)

Deux opérateurs de téléphonie mobile sont présents sur le marché Togolais, offrant des services mobiles voix, SMS & Internet :

- Moov Africa Togo
- Togo Telecom (filiale du Groupe Togocom)

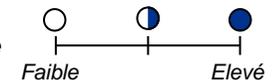
Critères d'analyse

Critères	Obstacle à la concurrence	Commentaires
<p>Substituabilité de l'offre et de la demande</p>	●	Absence d'un service substituable en offre ou en demande
<p>Délimitation géographique</p>	◐	La couverture géographique des services mobiles (voix, SMS & Internet) coïncide avec la couverture géographique des opérateurs télécoms présents sur le marché
<p>Barrières à l'entrée élevées et non provisoires</p>	●	Fortes barrières à l'entrée (i.e. obtention de licences) car tous les opérateurs ne se voient pas octroyer la licence pour fournir les services mobiles (voix, SMS & Internet)
<p>Absence d'évolution vers une concurrence effective</p>	◐	<p>Absence de dynamique concurrentielle du fait de la situation de monopole dont jouit chacun des opérateurs sur ses propres abonnés</p> <p>Malgré une mise en demeure de la part de l'ARCEP en 2020, le réaménagement des prix et tarifs pratiqués par les deux opérateurs n'a pas été suffisant</p>
<p>Insuffisance du droit à la concurrence</p>	◐	Au delà des décisions de régulation des tarifs, des textes spécifiques pourraient être adoptés pour définir des modalités techniques, opérationnelles et financières pour l'ouverture des services mobiles à des prestataires de services tiers (e.g. MVNO)

Sources : Sites des opérateurs, ARCEP, Articles de presse, Recherches et analyses KPMG

En attente de l'input de l'ARCEP

Obstacle à la concurrence



2.1

Chacun des opérateurs proposant des services de communication USSD est en position dominante sur ses propres abonnés

USSD

Contexte général



Téléphonie et services mobiles (USSD)

Deux opérateurs de téléphonie mobile sont présents sur le marché Togolais, offrant des services USSD :

- ▶ **Togo Cellulaire** (filiale du Groupe Togocom)
- ▶ **Moov Africa Togo**

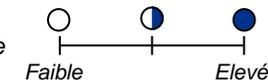
Critères d'analyse

Critères	Obstacle à la concurrence	Commentaires
Substituabilité de l'offre et de la demande	●	<p>■ Absence d'un service substituable en offre ou en demande</p>
Délimitation géographique	◐	<p>■ La couverture géographique des services USSD coïncide avec la couverture géographique des opérateurs télécoms présents sur le marché</p>
Barrières à l'entrée élevées et non provisoires	●	<p>■ Fortes barrières à l'entrée, étant donné que chacun des opérateurs est le seul à pouvoir fournir des services de communication USSD visant ses propres abonnés</p>
Absence d'évolution vers une concurrence effective	◐	<p>■ Absence de dynamique concurrentielle du fait de la situation de monopole dont jouit chacun des opérateurs sur ses propres abonnés</p> <p>■ Intervention de l'ARCEP pour la régulation des tarifs, notamment à travers une fixation de plafonds tarifaires et des études de tarifications basées sur les coûts ainsi que des benchmarks internationaux</p>
Insuffisance du droit à la concurrence	◐	<p>■ Au delà des décisions de régulation des tarifs, des textes spécifiques pourraient être adoptés pour définir des modalités techniques, opérationnelles et financières pour l'ouverture des services USSD à des prestataires de services tiers</p>

Sources : Sites des opérateurs, ARCEP, Articles de presse, Recherches et analyses KPMG

En attente de l'input de l'ARCEP

Obstacle à la concurrence



2.1

Le service d'offres API rencontre des obstacles à une concurrence saine du fait du monopole de Moov Africa Togo

API

Contexte général



Téléphonie et services mobiles (API)

Seul **Moov Africa Togo** propose des offres API aux différentes parties prenantes

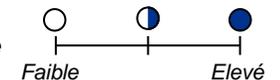
Critères d'analyse

Critères	Obstacle à la concurrence	Commentaires
Substituabilité de l'offre et de la demande	●	Absence d'un service substituable en offre ou en demande
Délimitation géographique	○	N/A
Barrières à l'entrée élevées et non provisoires	●	Fortes barrières à l'entrée , étant donné que chacun des opérateurs est le seul à pouvoir fournir des services sur ses propres API
Absence d'évolution vers une concurrence effective	◐	Absence de dynamique concurrentielle du fait de la situation de monopole dont jouit Moov Africa Togo
Insuffisance du droit à la concurrence	●	Des textes spécifiques pourraient être adoptés pour définir des modalités techniques, opérationnelles et financières pour l'ouverture des services API à des prestataires de services tiers

Sources : Sites des opérateurs, ARCEP, Articles de presse, Recherches et analyses KPMG

En attente de l'input de l'ARCEP

Obstacle à la concurrence



2.2

L'itinérance nationale constitue un marché pertinent, notamment sur les zones où la dynamique concurrentielle est limitée

Contexte général



Itinérance nationale

- ▮ Obligation des opérateurs, par le **décret ministériel¹ n° 2014-112**, de fournir des services d'itinérance nationale
- ▮ Ce décret encourage les opérateurs à recourir à l'itinérance **en s'accordant sur des déploiements complémentaires en vue d'optimiser la couverture globale du territoire**
- ▮ **Proposition effective d'une offre d'itinérance nationale sur le catalogue des opérateurs en 2021, sans définition préalable des zones éligibles**
- ▮ L'offre d'itinérance nationale n'est **pas opérationnelle à date**

Critères d'analyse

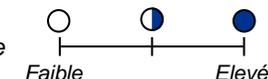
Critères	Obstacle à la concurrence	Commentaires
Substituabilité de l'offre et de la demande	●	▮ Absence d'un service substituable en offre ou en demande
Délimitation géographique	◐	<ul style="list-style-type: none"> ▮ La couverture géographique de l'itinérance nationale coïncide avec celle de chaque opérateur présent sur le marché des zones concernées ▮ Une situation de monopole / duopole peut constituer un obstacle à la concurrence sur la zone
Barrières à l'entrée élevées et non provisoires	●	▮ Fortes barrières à l'entrée liées à l'extension de la couverture de toutes les zones du pays par les 2 opérateurs fournissant des services de téléphonie mobile
Absence d'évolution vers une concurrence effective	◐	<ul style="list-style-type: none"> ▮ Intervention de l'ARCEP et du ministère pour obliger les opérateurs à fournir des services d'itinérance nationale ▮ Besoin d'intervention de l'ARCEP pour la régulation des tarifs pratiqués par les opérateurs et le renforcement du lancement opérationnel des offres
Insuffisance du droit à la concurrence	◐	<ul style="list-style-type: none"> ▮ L'obligation de fournir l'itinérance nationale fait bien partie des obligations d'interconnexion (aux termes tant du cahier des charges que de la réglementation) ▮ Les effets anticoncurrentiels de la situation de duopole pourront être corrigés par l'action de l'ARCEP et, notamment par son intervention pour amener les opérateurs à se conformer à leurs obligations au titre de la Réglementation et de leurs cahiers des charges respectifs

Note : (1). Ministère des Postes et de l'Economie Numérique

Sources : Sites des opérateurs, ARCEP, Articles de presse, Recherches et analyses KPMG

En attente de l'input de l'ARCEP

Obstacle à la concurrence



3.3

L'offre de capacités nationales activées sur le réseau de transmission rencontre des obstacles à une concurrence saine du fait du duopole de Togocom et Moov Africa

Contexte général

Critères d'analyse



Offre de capacités nationales activées sur le réseau de transmission (urbains et interurbains)

Uniquement **deux opérateurs proposent à date des offres de capacités nationales activées sur le réseau de transmission** (urbains et interurbains) aux autres opérateurs présents sur le marché : **Togocom** et **Moov Africa**

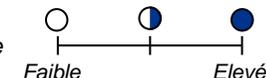
De nombreuses zones sont caractérisées par la présence de Togocom uniquement

Critères	Obstacle à la concurrence	Commentaires
<p>Substituabilité de l'offre et de la demande</p>	●	Absence d'un service substituable en offre ou en demande
<p>Délimitation géographique</p>	◐	Les zones géographiques des offres capacités nationales activées sur le réseau de transmission sont délimitées par les zones de présence de l'infrastructure de Togocom et Moov Africa
<p>Barrières à l'entrée élevées et non provisoires</p>	●	Fortes barrières à l'entrée liées à la détention / accès à une infrastructure difficilement répliquables par un nouvel entrant (e.g. travaux de génie civil, densité du maillage) et nécessitant des investissements conséquents
<p>Absence d'évolution vers une concurrence effective</p>	◐	Faible dynamique concurrentielle nécessitant l'intervention de l'ARCEP pour la régulation des tarifs ainsi que pour la mise en place d'un partage effectif des infrastructures , notamment celles de l'opérateur historique Togocom
<p>Insuffisance du droit à la concurrence</p>	◐	Des textes spécifiques pourraient être adoptés pour compléter la réglementation et les cahiers des charges afin de définir précisément les modalités techniques, opérationnelles et commerciales d'accès aux capacités nationales activées sur le réseau de transmission.

Sources : Sites des opérateurs, ARCEP, Articles de presse, Recherches et analyses KPMG

En attente de l'input de l'ARCEP

Obstacle à la concurrence



3.4

Actuellement en situation de duopole, le marché des liaisons louées est caractérisé par de fortes barrières à l'entrée liées à l'infrastructure

Contexte général



Liaisons Louées (segment terminal)

- Uniquement **deux opérateurs proposent à date des offres** de liaisons louées (segment terminal) aux autres opérateurs présents sur le marché : **Moov Africa** et **CAFE Informatique**
- Togocom **ne met pas son infrastructure à disposition de ses concurrents** et propose des offres d'interconnexions **uniquement à ses clients B2B**

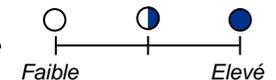
Critères d'analyse

Critères	Obstacle à la concurrence	Commentaires
Substituabilité de l'offre et de la demande		Absence d'un service substituable en offre ou en demande
Délimitation géographique		Les zones géographiques des offres de liaisons louées sont délimitées par les zones de présence de l'infrastructure de Moov Africa et CAFE Informatique
Barrières à l'entrée élevées et non provisoires		Fortes barrières à l'entrée liées à la détention / accès à une infrastructure difficilement répliquables par un nouvel entrant (e.g. travaux de génie civil, densité du maillage) et nécessitant des investissements conséquents
Absence d'évolution vers une concurrence effective		Faible dynamique concurrentielle nécessitant l'intervention de l'ARCEP pour la régulation des tarifs ainsi que pour la mise en place d'un partage effectif des infrastructures , notamment celles de l'opérateur historique Togocom
Insuffisance du droit à la concurrence		Des textes spécifiques pourraient être adoptés pour compléter la réglementation et les cahiers des charges afin de définir précisément les modalités techniques, opérationnelles et commerciales d'accès aux liaisons louées Moov Africa et Café Informatique sont les seuls à proposer une offre de liaison louées. De ce fait, aucun comparable n'existe par rapport à l'opérateur historique. Le calcul d'un prix orienté vers les coûts ne pourra reposer un comparable au niveau togolais et devra se faire sur la base des éléments intrinsèques à Moov et à Café Informatique.

Sources : Sites des opérateurs, ARCEP, Articles de presse, Recherches et analyses KPMG

En attente de l'input de l'ARCEP

Obstacle à la concurrence



3.5

Avec une infrastructure opérationnelle exclusivement détenue par Togocom, l'offre d'accès aux capacités internationales nécessite l'intervention du régulateur

Contexte général



Offre d'accès aux capacités internationales

- À date, Togocom est le **seul opérateur** à détenir un **accès au câble sous-marin**
- Togocom **propose une offre d'accès aux capacités internationales** mais à **des tarifs élevés**
- Mise en place par **Moov Africa** d'une **nouvelle station d'atterrissage WACS¹** en 2021 avec le lancement d'une offre prévu en fin d'année

Critères d'analyse

Critères	Obstacle à la concurrence	Commentaires
Substituabilité de l'offre et de la demande	●	<ul style="list-style-type: none"> Absence d'un service substituable en offre ou en demande
Délimitation géographique	○	<ul style="list-style-type: none"> N/A
Barrières à l'entrée élevées et non provisoires	●	<ul style="list-style-type: none"> Fortes barrières à l'entrée liées à un accès aux câbles sous-marins et / ou en provenance de l'étranger détenu exclusivement par Togocom
Absence d'évolution vers une concurrence effective	●	<ul style="list-style-type: none"> Absence de dynamique concurrentielle du fait de la situation de monopole pour Togocom sur les câbles sous-marins et / ou en provenance de l'étranger et du refus de l'ouverture de l'accès Tarifs élevés d'accès aux capacités internationales
Insuffisance du droit à la concurrence	◐	<ul style="list-style-type: none"> Existence de clauses d'ouverture de l'accès aux capacités internationales dans le cahier de charges de Togocom Besoin d'étendre le même principe aux autres opérateurs, notamment Moov et sa nouvelle station d'atterrissage Togocom est, à date, le seul opérateur à proposer une offre opérationnelle d'accès aux capacités internationales. De ce fait, aucun comparable n'existe par rapport à ses concurrents. Le calcul d'un prix orienté vers les coûts ne pourra reposer un comparable au niveau togolais et devra se faire sur la base des éléments intrinsèques à Togocom.

Note : (1). West Africa Cable System
Sources : Sites des opérateurs, ARCEP, Articles de presse, Recherches et analyses KPMG



4.1

Actuellement en situation de duopole, le marché de la fibre noire est caractérisé par de fortes barrières à l'entrée liées à l'infrastructure

Fibre noire

Contexte général



Offre d'accès aux infrastructures ou de location d'emplacement (fibre noire)

Uniquement **deux opérateurs disposent des infrastructures pour proposer des offres** de fibre noire aux autres opérateurs présents sur le marché : **Togo Télécom** et **Moov Africa**

Critères d'analyse

Critères	Obstacle à la concurrence	Commentaires
Substituabilité de l'offre et de la demande	●	Absence d'un service substituable en offre ou en demande
Délimitation géographique	◐	Les zones géographiques des offres de fibre noire sont délimitées par les zones de présence des infrastructures de Togo Télécom et Moov Africa
Barrières à l'entrée élevées et non provisoires	●	Fortes barrières à l'entrée liées à la détention / accès à une infrastructure difficilement répliquables par un nouvel entrant (e.g. travaux de génie civil, densité du maillage) et nécessitant des investissements conséquents
Absence d'évolution vers une concurrence effective	◐	Faible dynamique concurrentielle nécessitant l'intervention de l'ARCEP pour la régulation des tarifs ainsi que pour la mise en place d'un partage effectif des infrastructures
Insuffisance du droit à la concurrence	◐	Des textes spécifiques pourraient être adoptés pour compléter la réglementation et les cahiers des charges afin de définir précisément les modalités techniques, opérationnelles et commerciales d'accès à la fibre noire

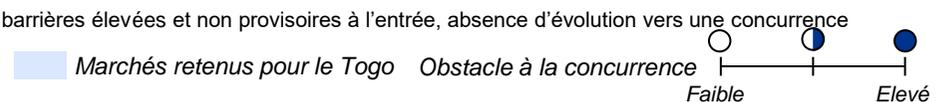
Sources : Sites des opérateurs, ARCEP, Articles de presse, Recherches et analyses KPMG



L'analyse des 6 critères¹ du Décret n°2021-072 a permis d'identifier les marchés pertinents pour le Togo

Marchés télécoms		Marchés pertinents	Substituabilité de la demande e de l'offre	Délimitation géographique	Barrières à l'entrée	Absence d'évolution vers une concurrence effective	Insuffisance du droit à la concurrence	Commentaires		
Voix	1.2	Terminaison d'appel sur chaque réseau fixe	✓	●	◐	●	◐	◐	Marché, par définition, à fortes barrières à l'entrée et en situation de monopole par Togocom nécessitant l' intervention du régulateur pour le suivi de l'évolution des tarifs	
	1.3	Terminaison d'appel sur chaque réseau mobile (appels et SMS)	✓	●	◐	●	◐	◐	Marché avec de fortes barrières à l'entrée et en situation de monopole exercé par chacun des opérateurs sur son propre réseau nécessitant l' intervention du régulateur pour le suivi de l'évolution des tarifs	
Data & services d'accès	2.1	Téléphonie et services mobiles	Appels, Internet & SMS	✓	●	◐	●	◐	Marché caractérisé par des barrières à l'entrée importantes (i.e. obtention des licences par le Ministère) mais aussi des actions qui n'ont pas eu l'effet escompté (i.e. mise en demeure par l'ARCEP)	
				USSD	✓	●	◐	●	◐	Marché avec de fortes barrières à l'entrée et en situation de monopole exercé par chacun des opérateurs sur ses propres abonnés nécessitant l' intervention du régulateur pour le suivi de l'évolution des tarifs
				API	✓	●	○	●	●	Marché nécessitant l'intervention du régulateur pour la régulation des tarifs et ouverture de l'accès au service
	2.2	Itinérance nationale	✓	●	◐	●	◐	Marché pertinent du fait de l' absence de dynamique concurrentielle sur les zones avec des opérateurs en situation de monopole / duopole Nécessité de l' intervention du régulateur pour la régulation des tarifs et le lancement opérationnel des offres		
Data & services d'accès	3.3	Offre de capacités nationales activées sur le réseau de transmission (urbains et interurbains)	✓	●	◐	●	◐	◐	Marché nécessitant l'intervention du régulateur pour la régulation des tarifs et l' ouverture des infrastructures des opérateurs Togocom et Moov Africa	
	3.4	Liaisons Louées (segment terminal)	✓	●	◐	●	◐	◐	Marché nécessitant l'intervention du régulateur pour la régulation des tarifs et l' ouverture des infrastructures de l'opérateur historique Togocom aux autres opérateurs du marché	
	3.5	Offre d'accès aux capacités internationales	✓	●	○	●	●	◐	Marché pertinent nécessitant l'intervention du régulateur au vu de la situation de monopole exercée par Togocom sur l'accès au câble sous-marin ainsi que les tarifs élevés d'accès aux capacités internationales	
Infras	4.1	Offre d'accès aux infras. ou de location d'emplacement (fibre noire)	✓	●	◐	●	◐	◐	Marché nécessitant l'intervention du régulateur pour la régulation des tarifs et l' ouverture des infrastructures des opérateurs Togo Télécom et Moov Africa	

Note : (1). Substituabilité de la demande, substituabilité de l'offre, délimitation géographique, existence de barrières élevées et non provisoires à l'entrée, absence d'évolution vers une concurrence effective et insuffisance du droit à la concurrence
Sources : Recherches et analyses KPMG





Global
Strategy
Group



Sommaire

1	Objectifs et périmètre de l'étude	4
2	Analyse des marchés pertinents	7
2.1	Priorisation des marchés à analyser pour le Togo	10
2.2	Analyse et identification des marchés pertinents	20
2.3	Désignation des opérateurs puissants et définition des leviers de régulation	34
3	Annexes	51

L'évaluation de critères quantitatifs et qualitatifs permet d'identifier les opérateurs jouissant d'une position dominante

Critères de désignation des opérateurs puissants

Est réputé puissant tout opérateur qui, pris individuellement ou conjointement, se trouve dans une position équivalente à une position dominante lui permettant de se comporter de manière indépendante vis-à-vis de ses concurrents, clients et consommateurs



Critères quantitatifs



- Un opérateur est réputé puissant s'il détient une **part de marché au moins égale à 25%** sur un marché
- Le **nombre d'abonnés, le chiffre d'affaires et le volume du trafic** peuvent être utilisés pour mesurer la taille de marché



Critères qualitatifs



- Les **caractéristiques du marché pertinent** peuvent aussi permettre de conclure sur l'existence d'une puissance sur le marché : **taille globale de l'opérateur, contrôle d'une infrastructure difficile à dupliquer, avancées technologiques, économies d'échelle, économies de gamme, intégration verticale, absence de concurrence potentielle,...**

Source : Décret n°2021-072 portant sur la définition des règles d'identification des marchés pertinents au Togo



Ces critères d'analyse sont appliqués aux marchés pertinents identifiés pour le Togo

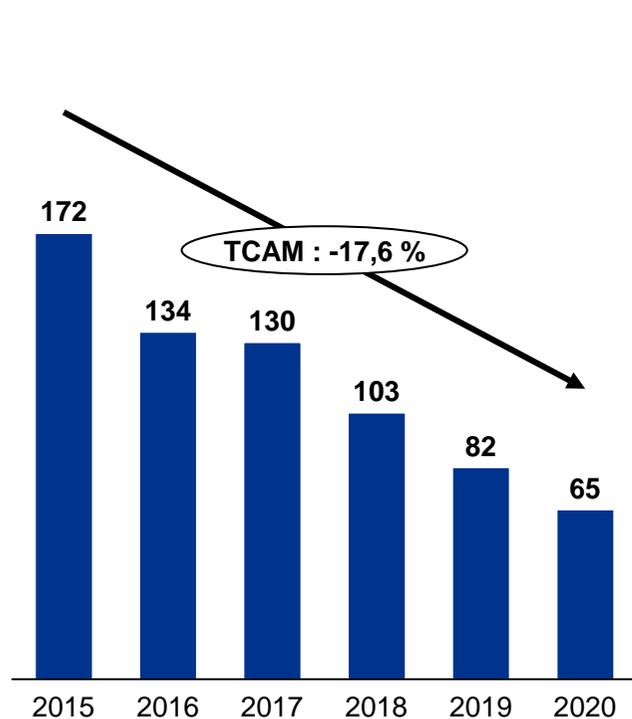
Marchés télécoms		Marchés retenus pour le Togo		Description	
Voix	1.2	Terminaison d'appel sur chaque réseau fixe	✓	■ Ce marché fait référence à l'ensemble des prestations fournies par un opérateur B à un opérateur A pour terminer le trafic à destination de l'opérateur B sur un réseau fixe	
	1.3	Terminaison d'appel sur chaque réseau mobile (appels et SMS)	✓	■ Ce marché fait référence à l'ensemble des prestations voix et SMS fournies par un opérateur B à un autre opérateur A pour terminer le trafic à destination de l'opérateur B sur un réseau mobile	
	2.1	Téléphonie et services mobiles	Appels, Internet & SMS	✓	■ Ce marché concerne l'accès à l'ensemble des services mobiles via un terminal portable (appels, SMS, USSD, API, accès internet à partir d'un terminal portable,...) proposés par les opérateurs de téléphonie mobile
			USSD	✓	
			API	✓	
	2.2	Itinérance nationale	✓	■ Ce marché fait référence à la capacité de l'abonné d'un opérateur de réseau de téléphonie mobile à utiliser, lorsqu'il est en déplacement en dehors des zones de couverture géographique du réseau national de son opérateur, les services de téléphonie mobile (voix et/ou données) d'un réseau d'un autre opérateur couvrant ces zones.	
Data & services d'accès	3.3	Offre de capacités nationales activées sur le réseau de transmission (urbains et interurbains)	✓	■ Ce marché concerne les offres de gros des capacités de communications électroniques entre les nœuds du réseau de transmission et/ou de collecte sur le territoire	
	3.4	Liaisons Louées (segment terminal)	✓	■ Ce marché concerne les offres de gros des capacités de communications électroniques entre un point de présence d'un opérateur alternatif et le site du client final	
	3.5	Offre d'accès aux capacités internationales	✓	■ Ce marché concerne les offres permettant aux opérateurs éligibles de disposer d'un accès aux capacités sur les câbles sous-marins et / ou en provenance de l'étranger	
Infras	4.1	Offre d'accès aux infrastructures ou de location d'emplacement (fibre noire)	✓	■ Ce marché fait référence à l'accès aux sites et/ou infrastructures passives permettant aux différents opérateurs et fournisseurs de services de déployer leurs réseaux sur le territoire national	

Sources : Recherches et analyses KPMG

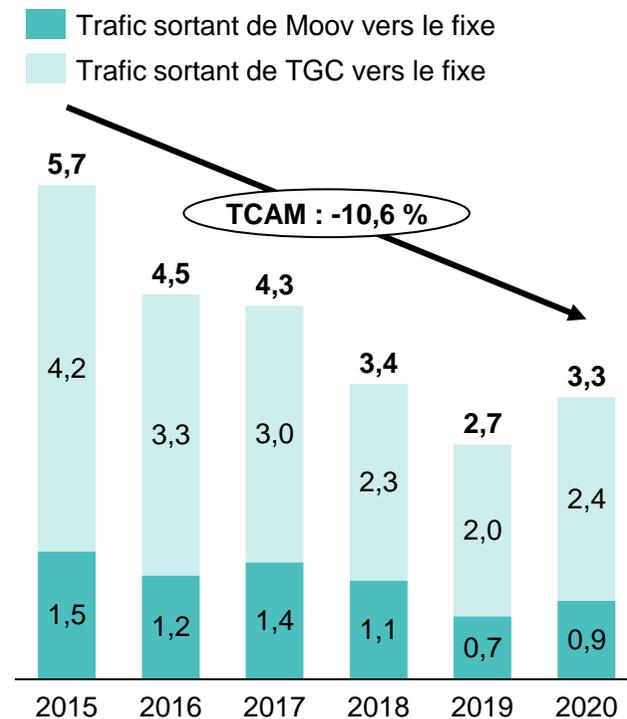
1.2

Seul opérateur à pouvoir fournir des services de terminaison d'appel sur le réseau fixe, Togocom constitue l'opérateur dominant de ce marché

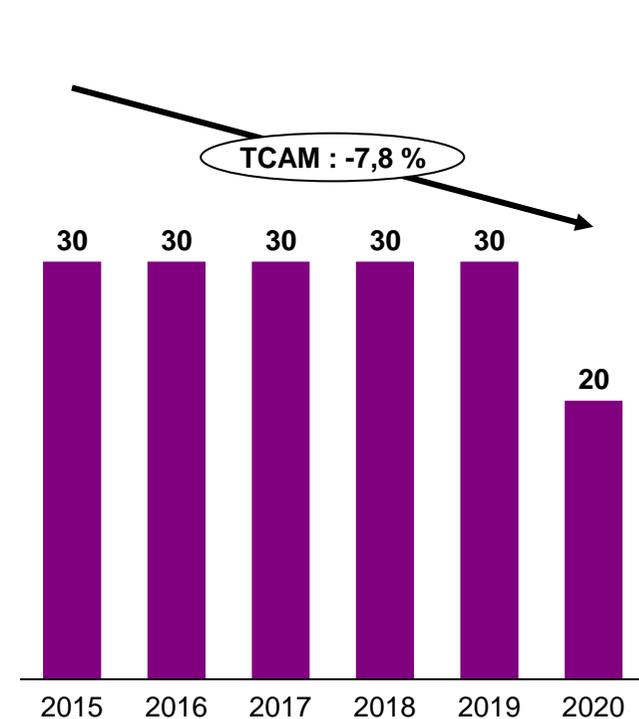
CA de Togocom sur les terminaisons fixes nationales [Mn FCFA, 2015 - 2020]



Trafic sortant de Moov et Togo Cellulaire vers le fixe [Mn minutes, 2015 – 2020]

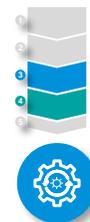


Coût de terminaison du mobile vers le fixe [FCFA / minute HT, 2015 – 2020]



Seul opérateur de téléphonie fixe et détenant **100% du chiffre d'affaires** et du **trafic**, **Togocom** constitue l'opérateur dominant sur le marché de la terminaison d'appel sur le réseau fixe

Sources : ARCEP Togo, Revue de presse, Recherches et analyses KPMG



1.2

La position dominante de Togocom sur les terminaisons d'appel du réseau fixe nécessiterait l'intervention de l'ARCEP

Critères qualitatifs d'analyse

Leviers potentiels de régulation

Critères	Position de dominance	Commentaires
Taille globale de l'opérateur		<ul style="list-style-type: none"> Seul opérateur de téléphonie fixe dans le pays, Togocom jouit d'une position dominante sur le marché de la terminaison d'appel du réseau fixe Faible possibilité d'avancées technologiques sur ce marché et absence de concurrence potentielle
Contrôle d'une infra. difficile à dupliquer		
Avancées technologiques		
Absence de contre-pouvoir des acheteurs		
Accès facile aux marchés des capitaux / ressources financières		
Economies d'échelle		
Economies de gamme		
Intégration verticale		
Existence d'un réseau de distribution et de vente développé		
Absence de concurrence potentielle		
Existence d'entraves à l'expansion		

- Plusieurs leviers potentiels de régulation peuvent être mis en place, notamment :
 - Obligation de publication d'une **offre de référence**
 - Obligation de **transparence et de non-discrimination**
 - Contrôle et orientation des tarifs vers les coûts**
 - Obligation d'accès**
 - Obligation de mise en place d'une **comptabilité analytique séparée**

La position dominante de Togocom sur ce marché nécessite l'intervention de l'ARCEP, afin de réguler **les tarifs** et la **qualité de services** fournie aux consommateurs

Sources : Sites des opérateurs, Session de travail avec l'ARCEP, Articles de presse, Recherches et analyses KPMG

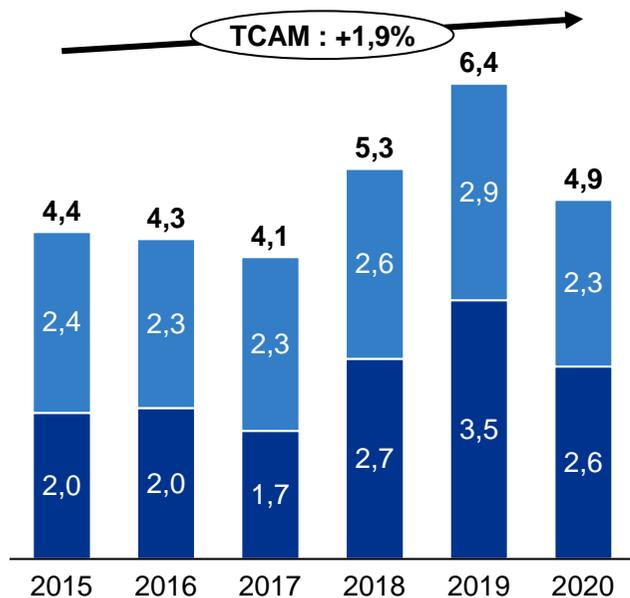


1.3

Seuls à pouvoir fournir des services de terminaisons d'appels sur chaque réseau mobile, Togo Cellulaire et Moov Africa sont des opérateurs dominants

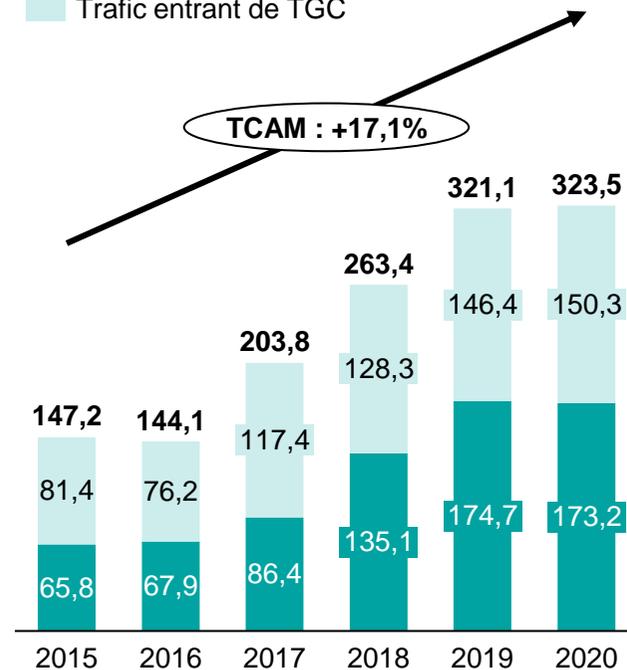
CA de Moov et TGC sur les terminaisons mobiles [Mds FCFA, 2015 - 2020]

- CA de Moov sur les terminaisons mobiles
- CA de TGC sur les terminaisons mobiles



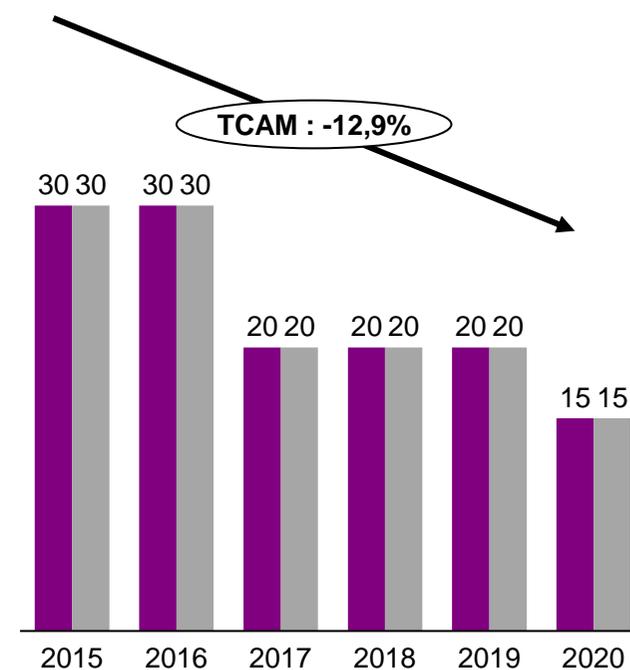
Trafic entrant de Moov Africa et TGC [Mn minutes, 2015 - 2020]

- Trafic entrant de Moov Africa
- Trafic entrant de TGC



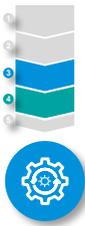
Coûts de terminaison d'appels [FCFA / minute HT, 2015 - 2020]

- Mobile vers Mobile
- Fixe vers mobile



Par définition, Togo Cellulaire et Moov Africa sont les **opérateurs dominants** sur le marché de la terminaison d'appels sur chaque réseau mobile (appels et SMS), détenant 100% du chiffre d'affaires et du trafic sur leurs propres réseaux

Sources : ARCEP Togo, Revue de presse, Recherches et analyses KPMG



1.3

La position dominante de Togo Cellulaire et Moov Africa sur leurs propres réseaux mobile devrait être encadrée par l'ARCEP

Critères qualitatifs d'analyse

Critères	Position de dominance	Commentaires
Taille globale de l'opérateur		<ul style="list-style-type: none"> Chacun des deux opérateurs Togo Cellulaire et Moov Africa est en position dominante étant donné qu'il est le seul à pouvoir proposer des services de terminaison sur son propre réseau Les deux opérateurs détiennent un contrôle complet de leur infrastructure de bout en bout Faible possibilité d'avancées technologiques sur ce marché et absence de concurrence potentielle
Contrôle d'une infra. difficile à dupliquer		
Avancées technologiques		
Absence de contre-pouvoir des acheteurs		
Accès facile aux marchés des capitaux / ressources financières		
Economies d'échelle		
Economies de gamme		
Intégration verticale		
Existence d'un réseau de distribution et de vente développé		
Absence de concurrence potentielle		
Existence d'entraves à l'expansion		

Leviers potentiels de régulation

- Plusieurs leviers potentiels de régulation peuvent être mis en place, notamment :
 - Obligation de publication d'une **offre de référence**
 - Obligation de **transparence et de non-discrimination**
 - Contrôle et orientation des tarifs vers les coûts**
 - Obligation d'accès**
 - Obligation de mise en place d'une **comptabilité analytique séparée**

L'intervention de l'ARCEP s'avère nécessaire au vu de la **position dominante qu'occupe chacun des opérateurs** sur chaque réseau mobile et ainsi sur le marché des terminaisons d'appel

Sources : Sites des opérateurs, Session de travail avec l'ARCEP, Articles de presse, Recherches et analyses KPMG



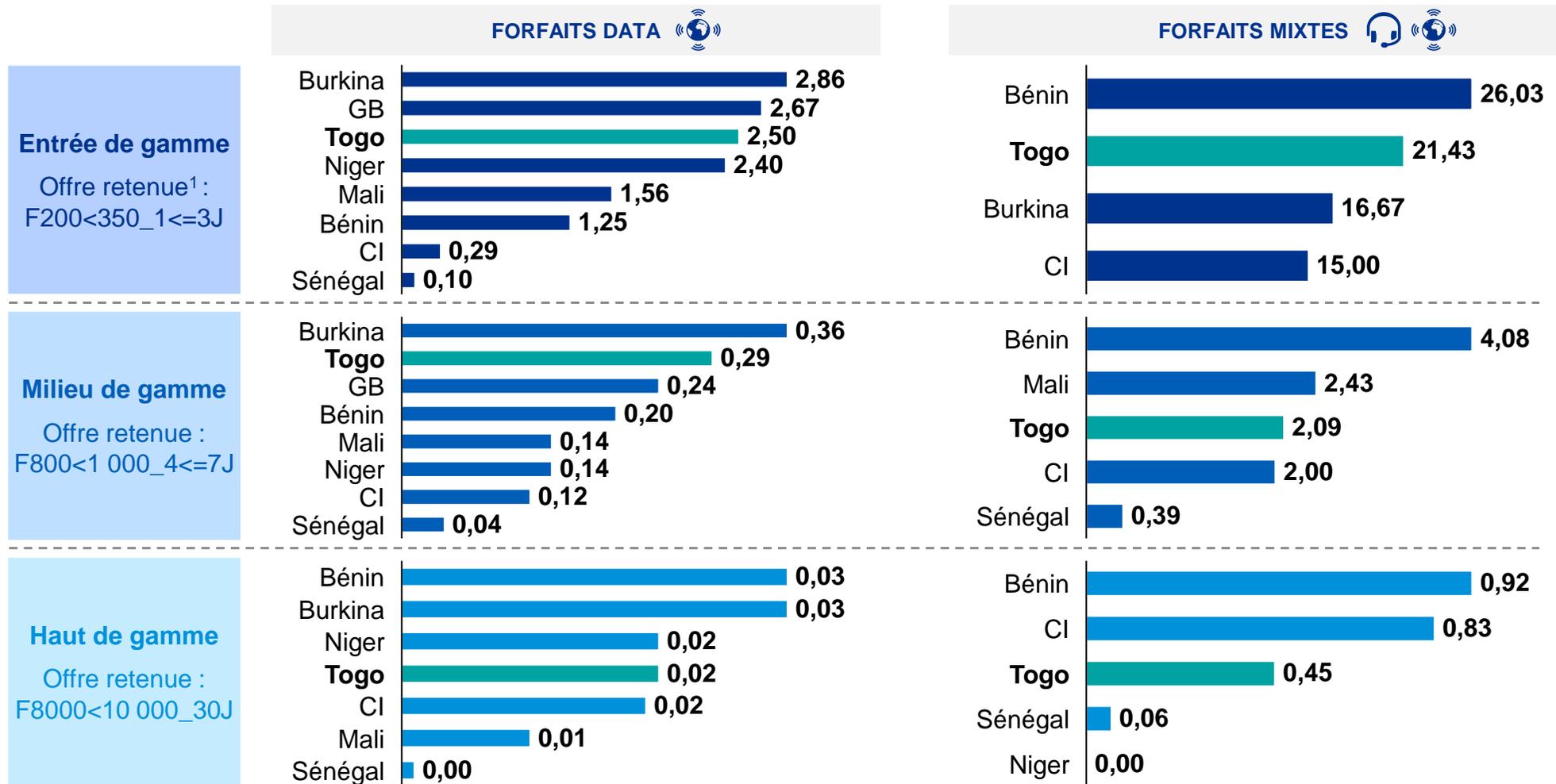


2.1

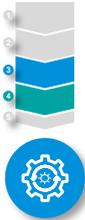
Les offres mobiles disponibles au Togo (i.e. Togo Cellulaire & Moov Africa Telecom) sont globalement plus chères que dans les pays de l'UEMOA

Appels,
Internet
& SMS

Evolution des Prix Unitaires par Unité de Temps (PUUT) des forfaits data et mixtes [Togo, UEMOA, Avril 2022]



Note : (1). Offre F100<=150_1J retenue pour les forfaits mixtes
Sources : ARCEP Togo



2.1

Les deux opérateurs dominants (i.e. Moov Africa & Togo Telecom) devraient faire l'objet d'une régulation par l'Arcep

Appels, Internet & SMS

Critères qualitatifs d'analyse

Critères	Position de dominance	Commentaires
Taille globale de l'opérateur	●	<ul style="list-style-type: none"> Le marché des services mobiles est caractérisé par une situation de duopole exercée par Moov Africa et Togo Telecom qui proposent des offres de services mobiles (appels, Internet & SMS) Les deux opérateurs détiennent une infrastructure dense et difficilement répliquable
Contrôle d'une infra. difficile à dupliquer		
Avancées technologiques		
Absence de contre-pouvoir des acheteurs		
Accès facile aux marchés des capitaux / ressources financières		
Economies d'échelle		
Economies de gamme		
Intégration verticale		
Existence d'un réseau de distribution et de vente développé		
Absence de concurrence potentielle		
Existence d'entraves à l'expansion		

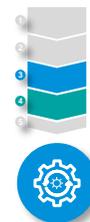
Leviers potentiels de régulation

- Plusieurs leviers potentiels de régulation peuvent être mis en place, notamment :
 - Obligation de **transparence et de non-discrimination**
 - Obligation de mise en place d'une **comptabilité analytique séparée**
 - Autorisation des **MVNO**
 - Contrôle et orientation des tarifs vers les coûts** (notamment pour les tarifs de gros à destination des MNVO)
 - Attribution d'une licence supplémentaire à **nouvel opérateur de réseau mobile**

La position dominante de Moov Africa et Togo Telecom sur ce marché nécessite l'intervention de l'ARCEP, afin de réguler **les tarifs** et la **qualité de services fournie aux consommateurs**

Sources : Sites des opérateurs, Session de travail avec l'ARCEP, Articles de presse, Recherches et analyses KPMG





2.1

La position dominante de Togo Cellulaire et Moov Africa sur leurs propres abonnés mobiles sur le canal USSD devrait être encadrée par l'ARCEP

USSD

Critères d'analyse

Leviers potentiels de régulation

Critères	Position de dominance	Commentaires
Taille globale de l'opérateur	●	<p>Moov Africa et Togo Cellulaire, jouissent respectivement d'une position dominante sur leurs propres abonnés sur la communication par canal USSD</p>
Contrôle d'une infra. difficile à dupliquer		
Avancées technologiques		
Absence de contre-pouvoir des acheteurs		
Accès facile aux marchés des capitaux / ressources financières		
Economies d'échelle		
Economies de gamme		
Intégration verticale		
Existence d'un réseau de distribution et de vente développé		
Absence de concurrence potentielle		
Existence d'entraves à l'expansion		

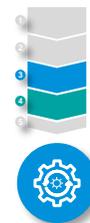
Plusieurs leviers potentiels de régulation peuvent être mis en place, notamment :

- Obligation de publication d'une **offre de référence**
- Obligation de **transparence et de non-discrimination**
- **Contrôle et orientation des tarifs vers les coûts**
- **Obligation d'accès**
- Obligation de mise en place d'une **comptabilité analytique séparée**

L'intervention de l'ARCEP s'avère nécessaire au vu de la **position dominante qu'occupe chacun des opérateurs** sur ses propres abonnés sur la communication USSD

Sources : Sites des opérateurs, Session de travail avec l'ARCEP, Articles de presse, Recherches et analyses KPMG





2.1

La position dominante de Moov Africa sur le marché des services API devrait être encadrée par l'ARCEP

API

Critères d'analyse

Leviers potentiels de régulation

Critères	Position de dominance	Commentaires
Taille globale de l'opérateur	●	<ul style="list-style-type: none"> Moov Africa et Togo Cellulaire, jouissent respectivement d'une position dominante sur leurs propres API Moov Africa est le seul opérateur proposant ce service aux différentes parties prenantes à date
Contrôle d'une infra. difficile à dupliquer		
Avancées technologiques		
Absence de contre-pouvoir des acheteurs		
Accès facile aux marchés des capitaux / ressources financières		
Economies d'échelle		
Economies de gamme		
Intégration verticale		
Existence d'un réseau de distribution et de vente développé		
Absence de concurrence potentielle		
Existence d'entraves à l'expansion		

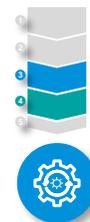
Plusieurs leviers potentiels de régulation peuvent être mis en place, notamment :

- Obligation de publication d'une **offre de référence**
- Obligation de **transparence et de non-discrimination**
- **Contrôle et orientation des tarifs vers les coûts**
- **Obligation d'accès**
- Obligation de mise en place d'une **comptabilité analytique séparée**

L'intervention de l'ARCEP s'avère nécessaire au vu de la **position dominante qu'occupe chacun des opérateurs sur le marché des services API**

Sources : Sites des opérateurs, Session de travail avec l'ARCEP, Articles de presse, Recherches et analyses KPMG





2.2

Malgré l'intervention de l'ARCEP pour la mise en place de l'itinérance nationale, plusieurs mesures de régulation doivent être envisagées

Critères d'analyse

Leviers potentiels de régulation

Critères	Position de dominance	Commentaires
Taille globale de l'opérateur	●	<ul style="list-style-type: none"> Moov Africa Togo et Togo Cellulaire, jouissent respectivement d'une position dominante sur les zones couvertes par un seul des deux opérateurs Ces zones géographiques en question, qui doivent être identifiées par l'ARCEP et les opérateurs, sont caractérisées par un monopole de l'opérateur détenant l'infrastructure A date, les offres d'itinérance nationale proposées dans les catalogues des opérateurs ne sont pas opérationnelles
Contrôle d'une infra. difficile à dupliquer		
Avancées technologiques		
Absence de contre-pouvoir des acheteurs		
Accès facile aux marchés des capitaux / ressources financières		
Economies d'échelle		
Economies de gamme		
Intégration verticale		
Existence d'un réseau de distribution et de vente développé		
Absence de concurrence potentielle		
Existence d'entraves à l'expansion		

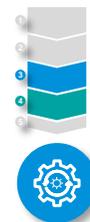
Plusieurs leviers potentiels de régulation peuvent être mis en place, notamment :

- Obligation de publication d'une offre de référence
- Obligation de transparence et de non-discrimination
- Contrôle et orientation des tarifs vers les coûts
- Obligation d'accès

La situation de monopole dont jouissent Moov Africa Togo et Togo Cellulaire selon les zones peut avoir un **impact direct** sur la **qualité des services proposés** aux consommateurs et est **propice aux abus / discriminations tarifaires**. Cette situation **nécessite l'intervention de l'ARCEP**.

Sources : Sites des opérateurs, Session de travail avec l'ARCEP, Articles de presse, Recherches et analyses KPMG





3.3

La position dominante de Togocom et Moov Africa sur les offres de capacités nationales activées sur le réseau de transmission devrait être encadrée

Critères d'analyse

Leviers potentiels de régulation

Critères	Position de dominance	Commentaires
Taille globale de l'opérateur		<p>Le marché des offres de capacités nationales activées sur le réseau de transmission (urbains et interurbains) est caractérisé par une situation de duopole exercée par Togocom et Moov Africa</p> <p>Opérateur historique détenant une infrastructure dense et difficilement répliquable, Togocom jouit dans certaines zones d'une position de monopole</p>
Contrôle d'une infra. difficile à dupliquer		
Avancées technologiques		
Absence de contre-pouvoir des acheteurs		
Accès facile aux marchés des capitaux / ressources financières		
Economies d'échelle		
Economies de gamme		
Intégration verticale		
Existence d'un réseau de distribution et de vente développé		
Absence de concurrence potentielle		
Existence d'entraves à l'expansion		

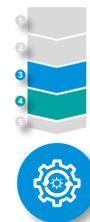
Plusieurs leviers potentiels de régulation peuvent être mis en place, notamment :

- ▶ Obligation de publication d'une **offre de référence**
- ▶ Obligation de **transparence et de non-discrimination**
- ▶ **Contrôle et orientation des tarifs vers les coûts**
- ▶ **Obligation d'accès**
- ▶ Obligation de mise en place d'une **comptabilité analytique séparée**

Etant donné **les fortes barrières à l'entrée et la faible dynamique concurrentielle** qui caractérisent ce marché, l'intervention de l'ARCEP sur **plusieurs leviers de régulations** s'avère nécessaire pour **le renforcement de la mise à disposition de l'infrastructure** (notamment celle de Togocom)

Sources : Sites des opérateurs, Session de travail avec l'ARCEP, Articles de presse, Recherches et analyses KPMG





3.4

Quoique sans opérateur dominant, le marché des liaisons louées pourrait bénéficier de leviers supplémentaires de régulation

Critères d'analyse

Leviers potentiels de régulation

Critères	Position de dominance	Commentaires
Taille globale de l'opérateur		<p>Le marché des liaisons louées (segment terminal) est caractérisé par une situation de duopole exercée par Moov Africa et CAFE Informatique qui proposent des offres d'interconnexions aux autres opérateurs</p> <p>Opérateur historique détenant une infrastructure dense et difficilement répliquable, Togocom ne propose pas à date d'offres de liaisons louées à ses concurrents.</p> <ul style="list-style-type: none"> Il conserve ainsi la position de monopole sur son infrastructure et ne rencontre que de faible barrières à l'entrée de ce marché <p>En conséquent, aucun des trois opérateurs ne jouit à date d'une position dominante sur le marché</p>
Contrôle d'une infra. difficile à dupliquer		
Avancées technologiques		
Absence de contre-pouvoir des acheteurs		
Accès facile aux marchés des capitaux / ressources financières		
Economies d'échelle		
Economies de gamme		
Intégration verticale		
Existence d'un réseau de distribution et de vente développé		
Absence de concurrence potentielle		
Existence d'entraves à l'expansion		

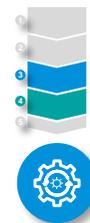
■ Même en l'absence d'un opérateur dominant, le marché des liaisons louées pourrait bénéficier de leviers supplémentaires de réglementation, notamment :

- ▶ Obligation de publication d'une **offre de référence**
- ▶ Obligation de **transparence et de non-discrimination**
- ▶ **Contrôle et orientation des tarifs vers les coûts**
- ▶ **Obligation d'accès**
- ▶ Obligation de mise en place d'une **comptabilité analytique séparée**

Le marché des liaisons louées (segment terminal) est caractérisé à date par de **relativement faibles barrières à l'entrée** pour un nouvel entrant tel que Togocom mais **une faible dynamique concurrentielle**, une situation à laquelle **pourrait remédier l'ARCEP par le renforcement de la mise à disposition de l'infrastructure** (notamment celle de Togocom)

Sources : Sites des opérateurs, Session de travail avec l'ARCEP, Articles de presse, Recherches et analyses KPMG





3.5

Togo Télécom jouit à date d'une position dominante sur le marché d'accès aux capacités internationales qui nécessite l'intervention de l'ARCEP

Critères d'analyse

Leviers potentiels de régulation

Critères	Position de dominance	Commentaires
Taille globale de l'opérateur		<ul style="list-style-type: none"> Seul opérateur proposant à date un accès au câble sous-marin, Togo Télécom jouit d'une position dominante sur le marché des offres d'accès aux capacités internationales Togo Télécom détient à date un accès privilégié à une infrastructure difficile à dupliquer En attendant le lancement de l'offre d'accès de Moov Africa, avec sa nouvelle station d'atterrissage, ainsi que celle de la SIN, Togo Télécom se réserve le droit d'accès à l'infrastructure et de pratiquer des tarifs peu concurrentiels
Contrôle d'une infra. difficile à dupliquer		
Avancées technologiques		
Absence de contre-pouvoir des acheteurs		
Accès facile aux marchés des capitaux / ressources financières		
Economies d'échelle		
Economies de gamme		
Intégration verticale		
Existence d'un réseau de distribution et de vente développé		
Absence de concurrence potentielle		
Existence d'entraves à l'expansion		

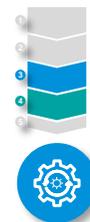
Plusieurs leviers potentiels de régulation peuvent être mis en place, notamment :

- Obligation de publication d'une offre de référence
- Obligation de transparence et de non-discrimination
- Contrôle et orientation des tarifs vers les coûts
- Obligation d'accès
- Obligation de mise en place d'une comptabilité analytique séparée

Etant donné les fortes barrières à l'entrée qui caractérisent ce marché, l'intervention de l'ARCEP sur plusieurs leviers de régulations s'avère nécessaire au vu de la position dominante qu'occupe Togo Télécom.

Sources : Sites des opérateurs, Session de travail avec l'ARCEP, Articles de presse, Recherches et analyses KPMG





4.1

La position dominante de Togo Cellulaire et Moov Africa sur l'infrastructure fibre noire devrait être encadrée par l'ARCEP

Fibre noire

Critères d'analyse

Leviers potentiels de régulation

Critères	Position de dominance	Commentaires
Taille globale de l'opérateur	●	<ul style="list-style-type: none"> Le marché de la fibre noire est caractérisé par une situation de duopole exercée par Togo Télécom et Moov Africa qui proposent à date un accès limité aux infrastructures de fibre noire aux autres opérateurs Togo Télécom et Moov Africa détiennent à date une infrastructure difficile à dupliquer
Contrôle d'une infra. difficile à dupliquer		
Avancées technologiques		
Absence de contre-pouvoir des acheteurs		
Accès facile aux marchés des capitaux / ressources financières		
Economies d'échelle		
Economies de gamme		
Intégration verticale		
Existence d'un réseau de distribution et de vente développé		
Absence de concurrence potentielle		
Existence d'entraves à l'expansion		

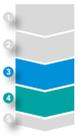
■ Même en l'absence d'un opérateur dominant, le marché de la fibre noire pourrait bénéficier de leviers supplémentaires de réglementation, notamment :

- ▶ Obligation de publication d'une **offre de référence**
- ▶ Obligation de **transparence et de non-discrimination**
- ▶ **Contrôle et orientation des tarifs vers les coûts**
- ▶ **Obligation d'accès**
- ▶ Obligation de mise en place d'une **comptabilité analytique séparée**

Etant donné **les fortes barrières à l'entrée** qui caractérisent ce marché, l'intervention de l'ARCEP sur **plusieurs leviers de régulations** s'avère nécessaire au vu de la **position dominante qu'occupent Togo Télécom et Moov Africa**.

Sources : Sites des opérateurs, Session de travail avec l'ARCEP, Articles de presse, Recherches et analyses KPMG





Des leviers de contrôle ont été mis en place pour réguler les marchés pertinents des pays du benchmark et sont à considérer pour le Togo

Marchés pertinents		Obstacles perçus	Opérateurs concernés	Publication offre de référence	Transparence et non-discrimination	Contrôle de tarifs	Orientation des tarifs vers coûts	Obligation d'accès	Séparation comptable	Nouvelle autorisation/licence	
Voix	1.2	Terminaison d'appel sur chaque réseau fixe	<ul style="list-style-type: none"> Marchés en situation de monopole pour l'opérateur historique avec une dynamique concurrentielle faible voire inexistante Barrières à l'entrée élevées Besoin continu de contrôle des tarifs 	Groupe Togocom	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
	1.3	Terminaison d'appel sur chaque réseau mobile pour les appels et SMS	<ul style="list-style-type: none"> Peu ou pas de régulation Besoin continu de contrôle des tarifs 	Groupe Togocom Moov Africa	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
	2.1	Téléphonie et services mobiles Appels, Inter. & SMS USSD API	<ul style="list-style-type: none"> Barrières à l'entrée importantes Peu ou pas de régulation Besoin continu de contrôle des tarifs 	Groupe Togocom Moov Africa	✗	✓	✓	✓	✗	✓	✓
					✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	2.2	Itinérance nationale	<ul style="list-style-type: none"> Peu ou pas de régulation de renforcement de la mise en place eff. et opération. des offres d'itinérance Besoin continu de contrôle des tarifs 	Groupe Togocom Moov Africa	✓	✓	✓	✓	✓	✗	
Data & services d'accès	3.3	Offre de capacités nationales activées sur le réseau de transmission (urbains et interurbains)	<ul style="list-style-type: none"> Peu ou pas de contrôle des tarifs appliqués Absence de dynamique concurrentielle 	Groupe Togocom Moov Africa	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
	3.4	Liaisons Louées	<ul style="list-style-type: none"> Peu ou pas de contrôle des tarifs appliqués Absence de dynamique concurrentielle 	Moov Africa CAFE SA	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
	3.5	Offres d'accès aux capacités internationales	<ul style="list-style-type: none"> Situation de monopole par l'opérateur historique Peu ou pas de contrôle des tarifs appliqués Absence de dynamique concurrentielle 	Groupe Togocom	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Infras	4.1	Offre d'accès aux infras. ou de loc. d'emplacement (fibre noire)	<ul style="list-style-type: none"> Peu ou pas de contrôle des tarifs appliqués Absence de dynamique concurrentielle 	Groupe Togocom Moov Africa	✓	✓	✓	✓	✓	✓	

Sources : Recherches et analyses KPMG



Global
Strategy
Group



Sommaire

1	Objectifs et périmètre de l'étude	4
2	Analyse des marchés pertinents	7
3	Annexes	51



En 2006, l'ANRT au Maroc a identifié des marchés pertinents et les opérateurs puissants associés ; ces marchés sont révisés tous les 3 ans

Marchés pertinents		Cycle	Opérateurs puissants	Solutions et leviers appliqués
Voix	1.1	Fixe	▶	<ul style="list-style-type: none"> N/A car traité par le levier dégroupage de la boucle local mis en œuvre en 2008
	1.2	Terminaison d'appel sur chaque réseau fixe	Cycle 1 (2006) ▶	 <ul style="list-style-type: none"> Publier une offre technique et tarifaire ainsi qu'une offre d'interconnexion forfaitaire Tenir une comptabilité séparée et informer l'ANRT de tous les éléments justifiant le respect de l'obligation Assurer un accès équitable et non discriminatoire aux infrastructures Respecter le principe de répliquabilité pour les offres de détail
	1.3	Terminaison d'appel sur chaque réseau mobile pour les appels et SMS	Cycle 1 (2006) ▶	 <ul style="list-style-type: none"> Répondre aux demandes d'accès raisonnables aux réseaux mobiles Publier une offre technique et tarifaire de terminaisons Orienter les tarifs vers les coûts Respecter le principe de répliquabilité pour les offres de détail
Data & services d'accès	3.1	Internet Haut Débit Fixe	Cycle 5 (2018) ▶	 <ul style="list-style-type: none"> Publier des offres tarifaires par les opérateurs qui seront examinées par l'ANRT
	3.4	Liaisons Louées	Cycle 1 (2006) ▶	 <ul style="list-style-type: none"> Publier une offre technique et tarifaire pour les liaisons louées Orienter les tarifs vers les coûts Fournir les LL dans des conditions non discriminatoires, équitables et dans le respect des indicateurs de qualité de service
	3.5	Offres d'accès aux capacités internationales	▶	<ul style="list-style-type: none"> N/A

Note : Meditel est devenu Orange Maroc en 2016

Sources : ANRT, Revue de presse, Recherches et analyses KPMG



En Côte d'Ivoire, les 6 marchés pertinents du scénario central ont été identifiés ; ces marchés sont révisés chaque année

Marchés pertinents		Cycle	Opérateurs puissants	Solutions et leviers appliqués
Voix	1.1 Fixe	Cycle 1 (2014)		<ul style="list-style-type: none"> Contrôler et valider les tarifs par le régulateur Réaliser une comptabilité analytique séparée Mettre en place une offre transparente et non discriminatoire
	1.2 Terminaison d'appel sur chaque réseau fixe	Cycle 1 (2014)		<ul style="list-style-type: none"> Publier une offre de référence avec les modalités techniques et tarifaires Contrôler et valider les tarifs par le régulateur Orienter les tarifs vers les coûts Réaliser une comptabilité analytique séparée Mettre en place une offre transparente et non discriminatoire Mettre en place une obligation d'accès pour les opérateurs puissants
	1.3 Terminaison d'appel sur chaque réseau mobile pour les appels et SMS	Cycle 1 (2014)		<ul style="list-style-type: none"> Publier une offre de référence avec les modalités techniques et tarifaires Contrôler et valider les tarifs par le régulateur Orienter les tarifs vers les coûts Réaliser une comptabilité analytique séparée Mettre en place une offre transparente et non discriminatoire Mettre en place une obligation d'accès pour les opérateurs puissants
Data & services d'accès	3.1 Internet Haut Débit	Cycle 1 (2014)		
	3.4 Liaisons Louées	Cycle 1 (2014)		<ul style="list-style-type: none"> Contrôler et valider les tarifs par le régulateur Orienter les tarifs vers les coûts Réaliser une comptabilité analytique séparée Mettre en place une offre transparente et non discriminatoire
	3.5 Offres d'accès aux capacités internationales	Cycle 1 (2014)		

Sources : ARTCI, Revue de presse, Recherches et analyses KPMG



En 2018, l'ARCEP au Bénin a identifié des marchés pertinents et les opérateurs puissants associés ; ces opérateurs puissants sont révisés chaque année

Marchés pertinents		Cycle	Opérateurs puissants	Solutions et leviers appliqués
Voix	1.1	Fixe	Cycle 1 (2018)	<ul style="list-style-type: none"> Rendre publics toutes les informations pertinentes (spécifications techniques, coûts, tarifs, qualité de service, etc.) Soumettre les tarifs à l'approbation de l'Autorité de régulation
	1.2	Terminaison d'appel sur chaque réseau fixe	Cycle 1 (2018)	<ul style="list-style-type: none"> Publier une offre de référence Rendre publics toutes les informations pertinentes (spécifications techniques, coûts, tarifs, qualité de service, etc.) Fournir les informations et proposer les services aux tiers dans les mêmes conditions et la même qualité que l'opérateur fournit ses propres services ou les fournit à ses filiales ou ses partenaires
	1.3	Terminaison d'appel sur chaque réseau mobile pour les appels et SMS	Cycle 1 (2018)	 <ul style="list-style-type: none"> Obligation de comptabilisation et d'identification précise des différents postes de coûts (coûts spécifiques aux services, coûts joints, coûts communs) Donner suite aux demandes raisonnables d'un autre acteur Soumettre les tarifs à l'approbation de l'Autorité de régulation
Data & services d'accès	3.1	Internet Haut Débit	Cycle 1 (2018)	<ul style="list-style-type: none"> Rendre publics toutes les informations pertinentes (spécifications techniques, coûts, tarifs, qualité de service, etc.)
	3.4	Liaisons Louées	Cycle 1 (2018)	 <ul style="list-style-type: none"> Publier une offre de référence Rendre publics toutes les informations pertinentes (spécifications techniques, coûts, tarifs, qualité de service, etc.) Fournir les informations et proposer les services aux tiers dans les mêmes conditions et la même qualité que l'opérateur fournit ses propres services ou les fournit à ses filiales ou ses partenaires Obligation de comptabilisation et d'identification précise des différents postes de coûts (coûts spécifiques aux services, coûts joints, coûts communs) Donner suite aux demandes raisonnables d'un autre acteur Soumettre les tarifs à l'approbation de l'Autorité de régulation
	3.5	Offres d'accès aux capacités internationales		<ul style="list-style-type: none"> N/A

Sources : ARCEP, Revue de presse, Recherches et analyses KPMG



Au Burkina Faso, le premier cycle de réglementation des marchés pertinents a été publié en 2019 pour les 5 marchés sélectionnés

Marchés pertinents		Cycle	Opérateurs puissants	Solutions et leviers appliqués
Voix	1.1 Fixe	Cycle 1 (2019)		<ul style="list-style-type: none"> Traiter les demandes d'accès de manière transparente et non discriminatoire Orienter les tarifs vers les coûts Mettre en place une séparation comptable et comptabilisation des coûts
	1.2 Terminaison d'appel sur chaque réseau fixe	Cycle 1 (2019)		<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un accès équitable et non discriminatoire aux offres et aux ressources Orienter les tarifs vers les coûts
	1.3 Terminaison d'appel sur chaque réseau mobile pour les appels et SMS	Cycle 1 (2019)	 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la transparence et soumettre les modalités techniques et grilles tarifaires au régulateur Publier une offre de référence détaillée technique et tarifaire Mettre en place une séparation comptable et comptabilisation des coûts
Data & services d'accès	3.1 Internet Haut Débit	Cycle 1 (2019)		<ul style="list-style-type: none"> Traiter les demandes d'accès de manière transparente et non discriminatoire Orienter les tarifs vers les coûts Mettre en place une séparation comptable et comptabilisation des coûts
	3.4 Liaisons Louées	Cycle 1 (2019)		<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un accès équitable et non discriminatoire aux offres et aux ressources Orienter les tarifs vers les coûts Assurer la transparence et soumettre les modalités techniques et grilles tarifaires au régulateur Publier une offre de référence détaillée technique et tarifaire Mettre en place une séparation comptable et comptabilisation des coûts
	3.5 Offres d'accès aux capacités internationales			<ul style="list-style-type: none"> N/A

Sources : ARCEP; Revue de presse; Recherches et analyses KPMG



Synthèse des benchmarks réalisés

Marchés pertinents		Obstacles perçus	Indicateurs utilisés	Solutions et leviers appliqués	
Voix	1.1	Fixe	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs quantitatifs : <ul style="list-style-type: none"> Parts de marché en termes de CA, trafic et parc Taille et structure financière Indicateurs qualitatifs : <ul style="list-style-type: none"> Contrôle des infrastructures Absence de concurrence Expérience sur les marchés 	<ul style="list-style-type: none"> Contrôler et valider les tarifs par le régulateur Réaliser une comptabilité analytique séparée Mettre en place une offre transparente et non discriminatoire Publier une offre de référence avec les modalités techniques et tarifaires Contrôler et valider les tarifs par le régulateur Orienter les tarifs vers les coûts Réaliser une comptabilité analytique séparée Mettre en place une offre transparente et non discriminatoire Mettre en place une obligation d'accès pour les opérateurs puissants 	
	1.2	Terminaison d'appel sur chaque réseau fixe			<ul style="list-style-type: none"> Marchés en situation de monopole pour l'opérateur historique avec une dynamique concurrentielle faible voire inexistante Peu ou pas de régulation Barrières à l'entrée élevées Manque de contrôle des tarifs
	1.3	Terminaison d'appel sur chaque réseau mobile pour les appels et SMS			<ul style="list-style-type: none"> Peu ou pas de régulation Manque de contrôle des tarifs
Data & services d'accès	3.1	Internet Haut Débit	<ul style="list-style-type: none"> Marchés en situation de monopole pour l'opérateur historique avec une dynamique concurrentielle faible voire inexistante Infrastructures difficilement répliquables pour les nouveaux entrants Peu ou pas de régulation Situation de monopole par l'opérateur historique Peu ou pas de contrôle des tarifs appliqués Absence de dynamique concurrentielle 	<ul style="list-style-type: none"> Contrôler et valider les tarifs par le régulateur Orienter les tarifs vers les coûts Réaliser une comptabilité analytique séparée Mettre en place une offre transparente et non discriminatoire 	
	3.4	Liaisons Louées			<ul style="list-style-type: none"> Marchés en situation de monopole pour l'opérateur historique avec une dynamique concurrentielle faible voire inexistante Infrastructures difficilement répliquables pour les nouveaux entrants Peu ou pas de régulation
	3.5	Offres d'accès aux capacités internationales			<ul style="list-style-type: none"> Situation de monopole par l'opérateur historique Peu ou pas de contrôle des tarifs appliqués Absence de dynamique concurrentielle

Sources : Recherches et analyses KPMG



Bertrand Grau

Partner

Global Strategy Group

Mobile : +33 (0)6 16 55 71 80

bertrand.grau@kpmg.fr



Patrick Amouzou

Partner IP/IT

KPMG Avocats

Tel : +33 1 55 68 51 19

pamouzou@kpmgavocats.fr



kpmg.fr



Melanie Damour

Project Leader

Global Strategy Group

Mobile : +33 6 30 54 25 45

melaniedamour@kpmg.fr



Charlotte Paillet

Senior IP/IT

KPMG Avocats

Mobile : +33 1 55 68 51 21

cpaillet@kpmgavocats.fr



Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG S.A. est le membre français du réseau KPMG International constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse (« KPMG International »). KPMG International ne propose pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.

© 2022 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.